

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DU SENAT :

MÉTROPOLE ET FRANCE D'OUTRE-MER : 1.600 fr. ; ÉTRANGER : 2.400 fr.

(Compte chèque postal : 9063.13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS - 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 20 FRANCS

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1959 - 1960

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 27^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 4 Décembre 1959.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal (p. 1391).
2. — Excuse et congés (p. 1391).
3. — Loi de finances pour 1960 — Suite de la discussion de la deuxième partie d'un projet de loi (p. 1392).

Industrie et commerce :

MM. Gustave Alric et Guy Petit, rapporteurs spéciaux; Paul Pelleray, Pierre de Villoutreys, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques; Jacques Marette, Jean Bardol, Yvon Coudé du Foresto, Jean Bène, Fernand Auberger, Jean-Marcel Jeanneney, ministre de l'industrie; Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances; Joseph Fontanet, secrétaire d'Etat au commerce intérieur.

Art. 75, 83 et 92: adoption.

Monnaies et médailles.

MM. Pau Chevalier, rapporteur spécial; Valéry Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances.

4. — Règlement de l'ordre du jour (p. 1404).

PRESIDENCE DE M. ANDRE MERIC, vice-président.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

EXCUSE ET CONGES

M. le président. M. Geoffroy de Montalembert s'excuse de ne pouvoir assister aux séances d'aujourd'hui.

MM. Emile Claparède, Edouard Le Bellegou et Clément Balestra demandent un congé.

Conformément à l'article 34 du règlement, le bureau est d'avis d'accorder ces congés.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Les congés sont accordés.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1960

Suite de la discussion de la deuxième partie
d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1960, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N^{os} 65 et 66 [1959-1960]).

Industrie et commerce.

M. le président. Nous allons examiner les dispositions de la deuxième partie de la loi de finances concernant l'industrie et le commerce.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Gustave Alric, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Mes chers collègues, la commission des finances m'a demandé de rapporter une fois de plus le budget de l'industrie. Cette fois-ci, il ne s'agit pas du budget de l'industrie et du commerce, mais uniquement de celui de l'industrie, puisque, vous le savez, une modification de la structure de ce ministère a abouti à une séparation. C'est M. Guy Petit qui présentera ultérieurement le budget du commerce.

Je dois indiquer tout de suite que la commission des finances n'a apporté aucune modification au budget de l'industrie et que je n'aurai pas de remarque particulière à faire sur les différents chapitres de ce budget.

Je présenterai cependant quelques considérations au sujet de ce budget, dont les crédits de fonctionnement et même d'interventions publiques ne sont pas très élevés, mais dont dépendent de très grandes activités du pays, comme nous en avons du reste discuté à propos de la loi de programme.

Je me bornerai donc à faire quelques remarques à ce sujet au nom de la commission des finances, d'autant plus que, pour le reste, vous trouverez les détails dans le rapport écrit.

Une des premières remarques que l'on m'a chargé de faire est la suivante. Lors de la discussion de la loi de programme, nous avons examiné toute une série de questions en disant : « nous fixons des cadres de dépenses dont nous verrons la réalisation définitive à l'occasion des divers budgets » ; mais il se trouve que, pour le budget de l'industrie, nous n'examinerons plus directement les dépenses afférentes à certaines réalisations.

Cependant, je suis convaincu que M. le ministre ne verra aucun inconvénient à nous donner quelques renseignements sur la suite des opérations prévues par loi de programme.

En particulier, au cours du vote de cette loi, nous avons fait quelques remarques sur l'énergie atomique, suggéré quelques modifications et la suite des événements justifie, je crois, nos prévisions. D'ailleurs, l'assemblée parlementaire européenne, où toutes ces questions d'énergie sont discutées sur le plan international, arrive un peu aux mêmes conclusions que nous-mêmes, à savoir que, si l'on peut espérer que l'énergie atomique sera rentable un jour, on s'aperçoit, au fur et à mesure des études, que les difficultés sont considérables et qu'il ne faut pas aller trop vite, d'autant plus que les sources classiques de l'énergie, pour l'instant, ne souffrent d'aucune pénurie, contrairement à ce qu'on avait pu craindre à un certain moment. Par conséquent, nos conclusions étaient exactes.

Au cours de la discussion, M. Coudé du Foresto a fait remarquer qu'en matière d'énergie atomique les études devraient être orientées vers les microcentrales, plutôt que vers les macrocentrales. Nous ne sommes pas opposés à cette opinion, mais il faudra bien construire un jour des macrocentrales. L'extrapolation dans le domaine des dimensions n'est pas facile, s'agissant de choses nouvelles. A un certain moment, il faut bien en arriver à des expériences sur une grande échelle. Un équilibre est à trouver et M. Coudé du Foresto a probablement raison de mettre l'accent sur les microcentrales dans l'état actuel de la question.

D'un autre côté, si sur un plan général l'énergie atomique n'est pas rentable pour l'instant, cela ne signifie pas que des résultats intéressants ne puissent être obtenus dans certains domaines. En particulier, l'utilisation de l'énergie atomique paraît s'imposer pour la marine, où d'autres considérations passent avant la rentabilité.

On a parlé aussi de l'usine marémotrice de la Rance. A ce sujet, on arrivera peut-être à un compromis qui donnera satisfac-

tion à tout le monde. J'espère que vous pourrez nous donner quelques renseignements un peu plus précis que ceux que j'ai pu obtenir. On doit construire un groupe plus faible, mais de nouvelles découvertes peuvent intervenir et on ne sait ce qu'elles peuvent nous réserver. Si la rentabilité est augmentée, peut-être parviendra-t-on à une réalisation qui conciliera tous les points de vue et surtout qui ménagera l'avenir. En effet, on ne sait jamais de quoi demain sera fait et l'énergie des marées peut présenter un certain intérêt.

Au cours de l'examen de la loi de programme nous avons discuté de l'électrification rurale. Ce problème, que j'ai évoqué dans mon rapport écrit, vient de nouveau d'être agité récemment dans cette assemblée à l'occasion de l'examen des articles de la loi de finances et il n'est peut-être pas particulièrement utile d'y revenir aujourd'hui à la tribune. Le problème est d'ordre interministériel, mais M. le ministre pourra sans doute nous donner son opinion et apporter des précisions dans le sens de ce qui a été indiqué. Peut-être trouvera-t-on une solution qui donnera satisfaction en éliminant les inconvénients du nouveau système et ceux du système ancien, qui n'a sans doute pas fonctionné comme il aurait fallu.

Au moment du vote de la loi de programme, certains collègues, en particulier M. Louvel, ont évoqué la question de l'équilibre entre les diverses centrales que l'on crée en France. M. Louvel a mis l'accent sur les centrales hydrauliques parce que ses préoccupations sont des préoccupations de défense nationale, ces mots étant pris dans un sens extrêmement large, défense de l'économie nationale plutôt que défense simplement militaire.

L'énergie est une chose essentielle dans la vie de la nation mais, malgré toutes les organisations européennes — et nous le constatons au sein même de ces organisations — pour édifier l'Europe, il faut d'abord bâtir du solide sur le plan national, le désordre ne conduisant à aucun résultat. Par conséquent, toutes les réalisations d'ordre national sont intéressantes et il est absolument nécessaire de conserver des sources d'énergie, même si elles nécessitent des investissements assez considérables, de manière à avoir le plus possible de sources d'énergie métropolitaines, parce qu'on ne sait jamais exactement comment les choses vont évoluer. Il s'agit là plutôt d'une indication que d'une demande de précision.

Il y a deux autres chapitres dont on a beaucoup parlé, et d'abord la décentralisation industrielle. Vous savez le prix que nous attachons tous à cette décentralisation industrielle, mais sa réalisation pose un problème difficile — comme pour l'énergie atomique — et des questions extrêmement délicates se posent. Je me demande même si on n'a pas cru au début que les solutions étaient plus simples qu'elles ne le sont. Il ne faut pas croire que, par un simple trait de plume administratif, en donnant des avantages à quelques personnes, on va arriver à faire des décentralisations autant qu'on les désire. Je crois que c'est très délicat, car on ne peut pas aller contre la nature des choses.

J'ai dit un jour — je me permets de rappeler cela aux anciens, ils l'ont déjà entendu — un jour qu'on m'avait demandé en 1944, sous l'Occupation, de faire une conférence aux élèves de l'école polytechnique et que je comparais le rôle du chef allemand et le rôle du chef latin; il semble que les gens très « planiste » et qui disposent d'une armature de contrainte puissante, armée ou Gestapo peuvent arriver à conduire leurs troupes vers un idéal prévu, déterminé à l'avance, en les disposant à leur gré, mais les forces naturelles l'emportent toujours et vous ramènent finalement à une position d'équilibre naturel par une oscillation d'autant plus redoutable qu'on s'en est écarté plus loin et plus longtemps. On m'a dit alors : « Que fait le chef ? Peu de choses ! » J'ai répondu : « Le chef a probablement une qualité, qui me semble primordiale, qui est d'apercevoir peut-être un peu plus tôt que les autres ces positions d'équilibre auxquelles les forces naturelles nous conduisent presque inévitablement et par conséquent son rôle est de diminuer les oscillations ». Cette diminution des oscillations, qui peut sembler être peu de chose, j'estime qu'elle est, au contraire, considérable.

Dans ce domaine, je me demande s'il ne faut pas considérer de très près ces phénomènes naturels qu'on pourrait canaliser, aménager, mais qu'il ne faudrait probablement pas contrarier totalement, sinon nous serions conduits à des oscillations qui seraient finalement gênantes.

C'est aussi un peu cette idée que nous avons dans le domaine de la décentralisation. Elle est peut-être à la base de cette notion d'harmonisation, qui est à la mode dans tous les domaines, cette notion d'anti-discrimination. Je me suis aperçu que, parfois, c'est en croyant ne pas faire de discrimination qu'on en faisait réellement. Il faut donc veiller à définir le domaine où la discrimination doit se faire.

Je raconterai à ce propos une petite histoire, que j'ai déjà produite à cette tribune et qui a été reprise par la revue *Energie*,

qui traite de ce domaine. Je disais un jour que M. Edgar Faure, exposant ses vues sur l'intérêt de l'argent, avait donné des indications très exactes, mais qu'il n'avait pas fourni l'explication profonde du phénomène, qui a été donnée un jour à la tribune du Sénat par votre serviteur et qui est la suivante : « Quand on a créé le franc de germinal, on l'a fait en disant : autrefois le roi trompait le peuple en coupant l'unité monétaire en petits morceaux ». C'était la dévaluation de l'époque par diminution du poids des pièces. Alors nous décidons qu'à partir de ce moment le franc devrait avoir un poids constant. C'était parfait. Mais on ne s'était pas aperçu que le taux d'intérêt de l'argent s'était établi en fonction de ce franc que l'on avait coupé en petits morceaux. En conclusion, comme on n'avait pas lié les deux phénomènes et bien qu'on ait cru ainsi, dans la meilleure intention du monde, assurer la protection du prêteur, c'est au contraire la situation de l'épargnant qui ne s'est pas trouvée particulièrement enviable, ce qui allait à l'encontre du but recherché. Ce petit exemple m'a beaucoup frappé parce qu'il montre qu'une décision prise avec les meilleures intentions du monde va à l'encontre du but poursuivi, si l'on n'a pas analysé les phénomènes exacts.

Dans le domaine de la décentralisation, on pourrait établir une comparaison avec l'aide aux pays sous-développés. L'autre jour, dans une autre enceinte, je faisais remarquer qu'à certains moments on avait pensé qu'il fallait laisser l'industrie textile s'implanter dans ces pays où il était facile de trouver une solution et j'ajoutais qu'à mon sens ce n'était peut-être pas si évident. On faisait valoir que c'est une industrie qui n'était pas difficile à transplanter. On s'aperçoit au contraire que, parce qu'elle est très avancée, qu'elle est équipée en métiers très automatiques, la transplantation d'une telle industrie très mécanisée dans un pays sous-équipé aboutit en quelque sorte au transfert d'un condensé de vos ingénieurs et de vos ouvriers les plus qualifiés pour vous concurrencer vous-même en pays étranger. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas le faire, mais il faut savoir exactement ce que l'on fait et à quel degré on veut le faire. Si vous n'avez pas compris exactement comment ces phénomènes agissent, vous risquez d'avoir le lendemain des révéls désagréables.

Après ces quelques digressions, je conclus. La décentralisation est une chose délicate. On s'aperçoit que cela n'est pas facile à réaliser, mais il faut la tenter. Il faut étudier de très près les réactions naturelles qui se produisent à la base pour ne pas aller profondément contre ces réactions si l'on ne veut pas aller à un échec.

Vous lirez dans le rapport qu'un certain nombre de questions ont été posées sur l'école supérieure d'électricité. M. Coudé du Foresto est particulièrement attaché à ce problème ; aussi, je lui laisse le soin de parler de la question.

Le problème de la coordination de l'énergie est probablement le plus important et le plus à l'ordre du jour. Comme je le disais tout à l'heure en parlant des centrales nucléaires, c'est un problème qui dépasse même le plan national, puisque maintenant, avec l'Assemblée européenne, il est à l'ordre du jour de l'Europe des Six. Mais encore une fois, il faut d'abord le regarder sur le plan national. Nous serons heureux d'avoir votre opinion sur ce sujet et de connaître les plans que vous prévoyez.

Là encore, il nous semble qu'il ne faut pas aller contre les lois naturelles. Il faut suivre les indications de l'économie. Il est bien évident que si nous avons utilisé le charbon, c'est parce qu'il était utile ; mais au point de vue logique, on peut penser qu'un jour peut-être on sera conduit à abandonner le charbon qui restera dans le centre de la terre. Je n'en sais rien. Mais ce qu'il faut, c'est aller dans la voie la plus favorable au point de vue économique. Bien entendu, comme je le disais tout à l'heure, il faut éviter ces oscillations néfastes et les canaliser le plus possible sur le plan social pour éviter les secousses trop fortes. J'ai dit parfois : il n'est pas agréable que le fils ne fasse pas toujours le métier de sa vocation ; mais il est parfois aussi très gênant pour le père de changer de métier au milieu de sa vie. Il faut que des reconversions soient assez lentes et assez faciles afin d'éviter, une fois de plus, les secousses trop profondes.

Cela dit, que faut-il faire pour orienter les diverses sources d'énergie ? Je sais très bien que les choses sont incertaines et moi-même, à cette tribune, j'ai plusieurs fois regretté qu'il y ait du charbon sur le carreau des mines et quelques années après j'ai déploré la situation inverse.

Cela est fâcheux. Nous savons très bien à quelles oscillations des demandes nous sommes soumis. Même maintenant où l'on a moins confiance dans la science de la conjoncture, on s'aperçoit qu'il n'est pas très commode de prévoir et qu'il faut peut-être s'orienter davantage vers la souplesse de la réalisation sans toutefois aller trop loin dans cette voie. Bien entendu, il ne faut pas renoncer à essayer.

Dans ce domaine, l'énergie atomique peut assurer le relais.

Quelles sont les richesses essentielles en matière de source d'énergie ? Le fuel, la force hydraulique, le charbon. Il ne semble pas, surtout sur le plan français, qu'il y ait à l'heure actuelle un problème technique et ceci est heureux pour nous. Cela ne veut pas dire que nous ne devions pas, dès aujourd'hui, prendre des mesures pour éviter des secousses. A ce sujet je ne ferai que la remarque suivante : sous prétexte que nous avons quelque chose en abondance, pourquoi le gaspiller ? J'avoue que c'est une conception qui me heurte toujours et je crois qu'il faut constamment utiliser les ressources au mieux. Or, il me semble que l'utilisation du charbon est infiniment plus facile à bien réaliser dans des usines importantes que dans les petites usines ou les foyers domestiques. La consommation des foyers domestiques n'est absolument pas négligeable dans ce problème. Donc, si nous voulons ralentir la consommation du fuel au profit du charbon, il me semble qu'il serait intéressant de ne pas trop le faire du côté où le fuel offre vraiment des avantages considérables. Il est évident que dans un immeuble chauffé au mazout on n'a pas les mêmes frais que pour bien brûler le charbon, le stocker, etc. Je n'insiste pas.

C'est toujours la même idée : essayer, si l'on infléchit les choses par une loi fiscale, de le faire le plus possible dans le sens de la réalité économique.

En dernier lieu, il y a trois articles de loi rattachés au budget de l'industrie. Ils se suffisent à eux-mêmes. Il est donc inutile d'en parler à la tribune, la commission des finances les a adoptés sans modification.

Une dernière remarque, au sujet de la coordination de l'énergie : un élément particulier, très important, c'est le gaz naturel de Lacq. On a pu se demander si la mise en œuvre de ce gaz ne se faisait pas avec une trop grande lenteur que d'aucuns ont appelé un certain malthusianisme. Je ne prends pas parti d'une manière précise, mais là aussi il y a quand même à étudier une certaine vitesse de variation, bien entendu sans aller vers le malthusianisme, simplement si elle est justifiée par les données économiques du problème.

Voilà, monsieur le ministre, les diverses questions que la commission des finances m'a chargé de vous poser. Comme vous le voyez, il s'agit beaucoup plus de questions d'ordre général destinées à voir dans quel sens s'oriente notre politique que de questions précises tendant à changer quoi que ce soit au budget que vous nous présentez et que je demande à tous mes collègues de voter sans modification. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Petit, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Guy Petit, rapporteur spécial de la commission des finances. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, mes observations seront très sommaires en ce qui concerne les crédits de fonctionnement du commerce puisque, aussi bien, ils sont englobés dans les crédits d'ensemble du ministère de l'industrie et du commerce, qu'il n'y a pas de possibilité effective de procéder à une ventilation et qu'au surplus cela ne présenterait aucun intérêt.

C'est pourquoi je vous demanderai tout à l'heure de bien vouloir les adopter en même temps que vous adopterez l'ensemble des crédits dont M. Alric vous a, tout à l'heure, demandé le vote.

Il est intéressant de noter, dans les attributions actuelles du ministère du commerce, que le secrétariat d'Etat au commerce intérieur vient de faire l'objet d'une modification de structure, à telle enseigne que ce secrétariat d'Etat peut être considéré aujourd'hui comme un véritable ministère des prix. Vous savez que la direction générale des prix et des enquêtes économiques a été mise à la disposition du secrétaire d'Etat au commerce intérieur et que c'est lui qui a la rude tâche de mener la bataille des prix en un moment particulièrement délicat pour l'ensemble de notre économie.

Car nous ne devons pas nous faire illusion : le redressement économique et financier sera mis en péril si les prix ne peuvent pas être contenus et stabilisés. En effet, a-t-on réussi à échapper de façon complète aux effets classiques des dévaluations monétaires ? Vous savez, mesdames, messieurs, que chaque dévaluation, chaque ensemble de mesures financières provoque dès le début une sorte de période de rémission pendant laquelle l'ensemble de l'économie bénéficie de la dévaluation. Dans le cas particulier de la France, les mesures prises en décembre 1958 ont eu indiscutablement pour effet de donner plus d'aisance à notre commerce extérieur, au point que nous avons assisté à une remontée « spectaculaire » de notre balance commerciale et de notre balance des comptes. On peut affirmer aussi qu'au moins pendant six mois, pendant tout le premier semestre 1959, les mesures prises en décembre 1958 ont paru pour une fois échapper à la fatalité du processus habituel : période de rémission suivie d'une reprise de l'inflation souvent encore plus considérable que l'infla-

tion qu'on avait connue auparavant. Le motif, tous les Français s'en sont bien rendu compte, résidait dans une confiance certaine dans l'autorité d'un Etat présidé par le général de Gaulle et dans un ministre des finances, M. Pinay, qui avait déjà réussi à opérer, en 1952, une stabilisation dont les conséquences furent bénéfiques.

Ainsi, l'effet psychologique qui vient en général s'ajouter à la poussée interne provoquée par les éléments physiques d'augmentation des prix s'est trouvé pratiquement annulé pendant six mois, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de juin 1959. En effet, à cette époque, l'indice des prix des 179 articles ne s'était élevé, par rapport à 1953, qu'à 118,42 contre 118,21 au mois de février.

Ainsi, entre décembre et février, on avait bien assisté à cette hausse naturelle résultant automatiquement des mesures prises en décembre 1958, mais elle n'était que de 4 p. 100 alors que les experts avaient estimé qu'elle serait d'environ 7 p. 100. Il existait donc encore une marge de sécurité assez large puisque, je vous le rappelle, la dévaluation était de l'ordre de 17,5 p. 100.

Mais, à partir du mois de juillet, les mouvements de hausse se sont manifestés d'une façon continue et à un rythme presque comparable à celui du deuxième semestre 1958. C'est ainsi que l'indice était de 120,37 au mois de septembre et de 121,15 au mois d'octobre. On peut donc en conclure que la marge de 7 p. 100 doit être considérée comme atteinte.

La question qui se pose est la suivante : ce mouvement des prix ne va-t-il pas, à nouveau, nous précipiter dans le cycle inflationniste infernal que nous avons connu et contre lequel, à de multiples reprises, les gouvernements successifs se sont montrés totalement impuissants ?

Il nous faut analyser brièvement quelles sont les causes des hausses constatées. Ainsi que je vous l'ai dit, il y a la part des incidences physiques, mathématiques, des mesures prises en décembre 1958 : dévaluation, augmentation du prélèvement fiscal et majorations tarifaires. Il doit y avoir également, avec un certain décalage se manifestant à partir des mois d'octobre, novembre et décembre, c'est-à-dire au cours du dernier trimestre de l'année, le résultat des hausses des matières premières importées qui se font sentir dans les produits fabriqués au bout de quelques mois.

Mais il y eut aussi une hausse occasionnelle, exceptionnelle qui est venue rendre beaucoup plus difficile la tâche du Gouvernement ; je veux parler de la sécheresse à laquelle, je crois, de bons esprits ne font pas une part suffisante. Cette sécheresse a provoqué, vous le savez, une flambée dans les prix de la viande, avec ce mystère toujours renouvelé..

M. Paul Pelleray. Me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Guy Petit, rapporteur spécial. J'allais répondre à votre objection, mon cher collègue, mais c'est bien volontiers que je vous cède la parole.

M. le président. La parole est à M. Pelleray, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Paul Pelleray. Je ne peux pas laisser passer ce que vous venez de dire en affirmant que la hausse des prix de la viande était consécutive à la sécheresse. C'est le contraire qui s'est passé. Les cours de la viande sur pied n'ont en effet cessé de s'effondrer au cours des mois d'été, précisément en raison de la sécheresse.

M. Guy Petit, rapporteur spécial. Il est incontestable, j'allais le préciser, mon cher collègue, que les cours de la viande sur pied n'ont cessé de baisser.

En parlant de mystère des prix de la viande, je voulais simplement dire qu'alors que les prix diminuaient à la production, hélas, ils ne cessaient d'augmenter sur l'étal du boucher, à telle enseigne que le Gouvernement, en accord avec les professionnels, a envisagé certaines améliorations techniques telles que l'opération « viande hachée » qui devait avoir pour résultat de faire mieux vendre les bas morceaux que, paraît-il, les Français consomment insuffisamment.

Mais il y a aussi tous les autres produits alimentaires. Si l'on veut bien, dans la ventilation qu'il est nécessaire de faire dans l'augmentation du coût de la vie qui s'est produite au cours de cette période, relever les causes principales des hausses, il est indiscutable que les hausses industrielles n'ont pas joué un rôle important, sauf celui que j'indiquais tout à l'heure. Seules les hausses des prix alimentaires constituent un facteur occasionnel, mais aux conséquences extrêmement graves.

En effet, ce sont elles qui ont conduit l'opinion publique, la ménagère, qui se rendait compte chaque jour de l'augmentation du prix de ce qu'elle mettait dans son panier, ce sont elles,

dis-je, qui ont conduit l'opinion publique à croire à nouveau à la fatalité de l'inflation.

C'est en se basant sur de tels facteurs, de tels éléments psychologiques que le Gouvernement, en dehors des mesures techniques appropriées qu'il est en train de prendre et qu'il importe d'accentuer, doit surtout mener la lutte.

Il est grave, alors que les Français, pendant plus de six mois, avaient accepté les mesures prises sans avoir cette intime pensée qu'elles provoqueraient nécessairement, au bout de quelque temps, une hausse croissante du coût de la vie, il est grave, dis-je, qu'à la suite d'un élément occasionnel, exceptionnel, les Français croient ou risquent de croire — nous sommes là sur la ligne de crête — en la fatalité de l'inflation.

M. le ministre Fontanet, dans une interview parue dans le journal *Le Figaro* du 10 novembre, a bien précisé que les hausses dont il est question sont localisées — elles sont limitées à certains secteurs, ceux en particulier dont je viens de parler — que la dévaluation avait été en quelque sorte absorbée, et il ajoutait :

« Il est nécessaire que l'opinion, encore très sensibilisée par plus de quarante années d'inflation, connaisse ces choses et comprenne que la situation peut être gardée en main. »

Nous sommes donc arrivés à un moment où il s'agit de restaurer la confiance du public dans la stabilisation des prix. Si cette confiance n'est pas consolidée à bref délai, cette croyance en la fatalité de l'inflation dont je parlais tout à l'heure risque d'emporter l'édifice si laborieusement et si heureusement construit par le Gouvernement.

Quelles sont les mesures que le Gouvernement compte prendre ? Il y a une réforme de structure, dont je vous ai déjà entretenu, qui permet aujourd'hui de concentrer, dans un seul département ministériel, l'autorité sur les prix. Il existe aujourd'hui un ministre chargé de mener la lutte sur ce terrain, lutte dont l'importance, je le répète et j'y insiste, ne doit pas vous échapper.

Il semble que dans la politique instaurée par le Gouvernement à cet égard on ait écarté les taxations systématiques, les mesures générales de blocage des prix, et cela d'abord parce que l'expérience a prouvé qu'elles étaient inopérantes, que ni les professionnels, ni le public ne s'y soumettent de bon gré et que, par conséquent, les résultats à en attendre sont toujours insuffisants et arrivent quelquefois à se retourner contre la politique entreprise.

Ensuite, les moyens de contrôle sont évidemment insuffisants. La direction des prix et des enquêtes économiques n'est pas assez étoffée pour pouvoir atteindre quelque efficacité dans un contrôle nécessairement très minutieux et très détaillé. Aussi, le Gouvernement a-t-il préféré porter son action sur la réforme des circuits de distribution et sur la résurrection de l'esprit de concurrence chez le producteur, chez le distributeur et aussi, cela est essentiel et j'y insisterai dans quelques instants, chez le consommateur qui doit avoir, dans ce domaine, un esprit sélectif, qui ne doit pas se contenter d'acheter toujours au même endroit aux conditions qui lui sont pratiquement imposées mais qui doit lui-même essayer de rechercher le prix le plus juste et le prix le plus avantageux.

Je ferai, à l'égard des mesures prises par le Gouvernement, qui s'est mis en rapport avec tous les organismes susceptibles de vendre certains articles à la baisse de façon spectaculaire et même publicitaire, cette observation qu'il ne faudrait pas que le commerce indépendant individuel, que le petit et le moyen commerçants croient qu'ils sont écartés de la lutte pour la baisse des prix et qu'ils en seront les victimes. Il faut leur redonner confiance, non seulement par des conseils, non seulement en menant auprès d'eux une action les invitant à se grouper pour réaliser leurs achats et leurs approvisionnements dans les meilleures conditions. Il existe des expériences qui, à cet égard, sont déterminantes, car elles ont donné de très bons résultats.

Au point de vue technique, il ne me semble pas nécessaire d'envisager des subventions considérables. Mais, s'il le faut, je pense que le Gouvernement n'hésitera pas à fournir les moyens matériels indispensables pour redonner cette confiance au petit commerce et pour lui faciliter son organisation. Il ne faut pas qu'il fasse barrage à cette campagne pour la baisse des prix en croyant qu'elle est dirigée contre lui et que l'on cherche par là à favoriser les grandes concentrations commerciales, les grands magasins, les « Prisunic », les succursalistes. Il faut faire comprendre au petit commerce que, dans cette lutte, il peut aussi se défendre.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, à juste titre, qu'il fallait arriver à une égalité fiscale complète de manière que, quel que soit le circuit de distribution, le produit aboutisse à la consommation après avoir supporté la même charge fiscale. Vous avez entièrement raison.

Il faut aussi essayer de faire disparaître tous les inconvénients et tous les alourdissements techniques que connaît le produit lorsqu'il est distribué de la manière classique en passant par le producteur et le grossiste pour arriver au consommateur. Vous avez réussi — nous nous en réjouissons — à provoquer des conventions entre les coopératives de production, notamment les coopératives agricoles et les coopératives de consommation. Tout doit être mis en œuvre, mais il faut que chacun y soit associé.

Il faut aussi essayer de créer une mystique de la concurrence chez le consommateur en aidant à la constitution d'associations de consommateurs qui doivent être — cela est essentiel — entièrement dépolitisées. Peut-être, là aussi, le contrôle par les associations de certains labels apposés par les commerçants à côté de leurs enseignes serait-il nécessaire. Il faut diriger le consommateur vers celui des commerçants qui accepte de réduire sa marge au maximum, vers celui qui veut concourir à la baisse des prix.

Lutte difficile, délicate, bataille de tous les instants que vous avez à mener et dont, j'en suis sûr, l'importance n'échappe à personne. Mais, quel que soit le sort, quel que soit le résultat que vous obteniez dans cette bataille, il est absolument indispensable de procéder aussi à de très sérieuses réformes de structure, à des réformes profondes qui n'ont pas encore été réalisées.

Jusqu'à ce jour, ni la réforme fiscale, ni la réforme judiciaire, ni, je pense, la réforme des vacances scolaires ne méritent une telle appellation. Nous savons que le Gouvernement élabore — il nous l'a dit — une réforme administrative. Il en a aujourd'hui les moyens, dont ses prédécesseurs ne disposaient pas, grâce aux articles 34 et 37 de la Constitution qui ont très largement étendu le pouvoir réglementaire.

Par conséquent, on ne peut plus nous dire, ce que certains prédécesseurs du Gouvernement actuel ont connu lorsqu'ils se sont attaqués à la réforme administrative : nous nous heurtons à chaque instant au butoir législatif.

Bref, pour procéder à une réforme très simple, il fallait quelquefois pendant de longs mois s'adresser au législateur pour lui demander de modifier tel ou tel texte. Aujourd'hui, la codification des actes qui vont passer du domaine législatif au domaine réglementaire est prévue par la Constitution. Les très larges possibilités qui vous sont données vous permettent d'entreprendre cette réforme de structure qui doit s'étendre aux services publics et nationalisés et de diminuer le prélèvement fiscal devenu aberrant et paralysant.

M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances. Très bien !

M. Guy Petit, rapporteur spécial. Quels que soient les efforts qui seront entrepris pour essayer de restituer une concurrence saine, loyale et efficace, rien ne résistera à l'augmentation annuelle et automatique des besoins de l'Etat.

Si ces besoins ne se trouvent pas réduits, il est absolument impossible de maintenir une politique de stabilisation.

Vous devrez aussi vous pencher, c'est le moment, sur le problème du crédit.

M. Jacques Rueff, dans ses conférences, y avait insisté en ces termes.

Aucune détente durable du loyer de l'argent ne sera opérée tant que les taux d'intérêt des dépôts à vue dans les caisses publiques et tant que le court terme des bons du Trésor donneront des avantages aussi élevés.

Je crois aussi que, dans le domaine des allègements fiscaux, il sera possible d'envisager un grand emprunt garanti par l'Etat permettant aux collectivités locales la conversion des emprunts qu'elles ont contracté à une époque où l'inflation avait gonflé le loyer de l'argent. Ainsi, le nombre des centimes additionnels pourrait être sensiblement diminué car, lorsqu'on parle du prélèvement fiscal, on ne pense qu'aux impôts d'Etat, on ne pense pas aux impôts que les collectivités locales, en période d'inflation, ont été obligées de demander à l'ensemble des contribuables. Or ceux-ci pèsent considérablement sur la politique des prix.

Il faut tailler avec clairvoyance, mais avec vigueur, dans les adhérences que les séquelles de l'inflation maintiennent sur l'économie et sur les finances publiques. Enfin — et je dois dire que cette observation ne s'adresse naturellement pas aux ministres qui sont sur ces bancs — nous devons envisager peut-être de meilleures méthodes de travail, pour mettre un terme à certaines pratiques qui divisent Gouvernement et Parlement.

La collaboration du Parlement, en raison de son indépendance et même des divergences de ses idées et de ses doctrines, peut être largement profitable au redressement natio-

nal si le Gouvernement consent à tenir un compte raisonnable des avis qui lui sont donnés par les représentants du peuple et des collectivités locales, puisque, après tout, nous avons peut-être ici, et comme dans l'autre assemblée, quelque qualité pour émettre des opinions qui doivent, de temps à autre, être prises en considération. (*Applaudissements.*)

M. le rapporteur général. Très bien !

M. le président. La parole est à M. de Villoutreys, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan.

M. Pierre de Villoutreys, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan. Messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne voudrais pas reprendre un à un les chapitres qui constituent mon rapport écrit, mais je tiens à poser à M. le ministre de l'industrie et du commerce quelques questions, au nom de la commission des affaires économiques et du plan.

Tout d'abord, nous avons noté la création, au sein de votre ministère, d'une direction de l'expansion industrielle. C'est un très beau titre et nous voudrions savoir ce qu'il recouvre. Les opérations de reconversion et de décentralisation sont complexes car elles mettent en jeu plusieurs administrations : le ministère de l'industrie, celui des finances et des affaires économiques, celui de la construction et enfin le commissariat au plan. Elles risquent de rebuter les industriels.

Cette nouvelle direction est-elle une sorte de bureau de renseignements à l'intention des industriels désirant modifier l'implantation de leur entreprise ou changer d'activité en raison de l'évolution de la conjoncture ?

Nous voudrions avoir aussi des détails sur le bureau de reconversion et de développement industriel dont la création est prévue. Je pense qu'une telle création rendrait des services considérables et serait de nature à accélérer ce mouvement de décentralisation, dont nous sommes unanimes à reconnaître la nécessité. L'idée, le mot d'ordre ont été lancés depuis plusieurs années et des décrets ont été pris pour limiter ou même interdire toute extension d'entreprise dans la région parisienne. Le résultat en a été médiocre, car le nombre et l'importance des usines créées ou transférées en province reste très insuffisant. Je ne veux pas citer de statistiques, forcément indigestes, mais je renverrai les personnes que le sujet intéresse aux tableaux figurant dans les rapports qui ont été présentés devant l'autre assemblée.

La deuxième question que je voulais poser concernait l'usine marémotrice de la Rance. Mais mon collègue, M. Alric, m'a devancé sur ce point et je ne voudrais pas répéter ce qu'il a dit.

Je voudrais aussi parler de ce problème d'actualité qu'est la coordination de l'énergie. Pendant les années qui ont suivi la Libération, nous avons vécu dans la crainte de manquer de moyens énergétiques. Or, la situation s'est aujourd'hui renversée. Nous nous inquiétons même de voir le charbon s'accumuler sur le carreau des mines. D'aucuns rendent responsable le gaz de Lacq. Peut-être celui-ci y est-il pour quelque chose, mais ce n'est pas le facteur déterminant puisque le même phénomène est constaté sur une plus grande échelle dans les autres pays de la communauté du charbon et de l'acier, où le gaz de Lacq ne saurait être mis en accusation.

La réalité est que la Haute Autorité n'a pas été capable, soit de prévoir cette crise du charbon, soit d'y parer, malgré les moyens puissants dont elle dispose. Au demeurant, cela est en dehors du débat.

Mais nous voudrions insister sur la nécessité d'un plan pour éviter que le gaz de Lacq aujourd'hui, le pétrole et le gaz du Sahara demain, ne causent des ravages économiques, étouffant nos charbonnages avant que des mesures aient pu être prises pour le reclassement des mineurs et la formation professionnelle des jeunes. Je sais que cette question est étudiée par le Gouvernement. Le Conseil économique et social en est saisi. Peut-être le Parlement aura-t-il à en connaître. En tout cas, il faut la soumettre aux calculateurs électroniques, car il s'agit avant tout d'un problème de recherche opérationnelle qu'on ne pourra résoudre par des discours et des considérations sentimentales.

Enfin, nous sommes nombreux ici à nous préoccuper du fameux complexe métallurgique de Bône. Je sais que cette question ne dépend pas de vous, mais de votre collègue chargé de l'Algérie. Néanmoins, la création de ce complexe suppose la mise au point préalable d'un procédé de fabrication de l'acier par réduction du minerai de fer au moyen du gaz. Je voudrais vous demander où nous en sommes dans cette voie.

Une conférence a été donnée il y a deux jours à la fédération de la sidérurgie par un ingénieur qui a étudié les nouveaux procédés mis en œuvre au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique. La conclusion est que la réduction directe par le gaz n'est viable

que dans des conditions tout à fait particulières. Nous voudrions savoir, monsieur le ministre, quels renseignements vous pouvez nous donner sur cette question.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des affaires économiques et du plan donne un avis favorable à l'adoption des articles que nous avons à examiner. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Marette.

M. Jacques Marette. Messieurs les ministres, mes chers collègues, comme les orateurs qui m'ont précédé, je serai bref. Je ne discuterai pas, naturellement, des crédits inscrits au budget du ministère de l'industrie, étant donné que ce débat n'est qu'un prétexte pour étudier les problèmes de structure et de fonctionnement de ce ministère et les problèmes de l'industrie française soumis à sa tutelle.

En ce qui concerne les problèmes de structure et de fonctionnement, le rapporteur pour avis, M. de Villoutreys, a posé à M. le ministre un certain nombre de questions sur lesquelles je ne reviendrai pas. Je voudrais cependant évoquer un ou deux points particuliers.

Je féliciterai d'abord M. le ministre de s'être entouré d'un cabinet particulièrement « léger ». C'est là une exception, une déflation particulièrement heureuse qu'on pourrait donner en exemple à beaucoup de ses collègues.

En second lieu, je voudrais lui poser une question concernant le rôle exact et l'avenir d'un des services les plus importants — ou qui devrait être le plus important — du ministère : l'inspection générale du commerce et de l'industrie.

Nous avons l'impression, depuis la disparition de la répartition, que l'inspection générale du ministère n'a pas trouvé exactement son point d'équilibre. Des missions lui sont confiées, si je puis dire, « à façon ». Il conviendrait peut-être d'en définir plus exactement le rôle car, au sein de l'inspection générale du commerce et de l'industrie, il y a des hommes éminents qui pourraient rendre de grands services, à condition que leurs tâches fonctionnelles, si je puis m'exprimer ainsi, soient mieux précisées.

Voici enfin un problème qui est toujours traité par le mépris et qui est cependant extrêmement important : il existe au sein du ministère de l'industrie deux services qui sont quelque peu abandonnés, déshérités, le service des instruments de mesure et le commissariat à la normalisation.

Le premier de ces services dépend de la D. I. M. E., c'est-à-dire la direction des industries mécaniques et électriques. Ce rattachement nominal est malheureux car le rôle du S. I. M. est spécifique et il devrait être directement rattaché au ministre.

La tâche du commissariat à la normalisation est également difficile étant donné que son action doit s'exercer par l'intermédiaire de l'Afnor, c'est-à-dire l'association française pour la normalisation. Du fait de son manque de personnel, le commissariat ne peut agir qu'indirectement par suggestions, recommandations, par un travail intellectuel d'élaboration, ce qui ne rend pas sa tâche extrêmement aisée.

Je reviens maintenant au service des instruments de mesure. La métrologie française se trouve dans une situation critique. Je sais que, depuis un an, certaines améliorations ont pu être apportées grâce à la compréhension ministérielle, mais ces améliorations sont insuffisantes.

La France a été à l'origine du système métrique et elle a acquis dans ce domaine un prestige international considérable, à tel point que beaucoup de pays lui demandent des conseils et lui réclament des experts pour organiser leurs services des poids et mesures. Je ne prends qu'un exemple, celui de l'Inde, qui veut adopter le système métrique et consulte nos services compétents.

Le service des instruments de mesure n'a pas les moyens de remplir sa tâche. C'est un fait contre lequel tous les arguments que peut invoquer le ministère des finances ne prévaudront pas. C'est un des rares services de l'administration française qui ne suit pas la loi de Parkinson sur l'augmentation continue de son personnel puisque, en 1837, il disposait de 401 vérificateurs et qu'en 1959 243 emplois d'inspecteurs seulement sont inscrits au budget.

Le service des instruments de mesures travaille dans des conditions navrantes et je crois qu'il y aurait intérêt à étudier sa transformation en un office, puisqu'il apporte des recettes et équilibre son budget, grâce aux redevances perçues sur les instruments de mesure qu'il contrôle. Il faudrait s'orienter dans cette voie ou en envisager, si cela s'avérait impossible, la fusion avec le commissariat à la normalisation au sein d'une direction nouvelle à créer au ministère de l'industrie.

Il y a là un problème sur lequel je me permets d'attirer votre attention car le syndicat du personnel du service des instruments de mesure est un petit syndicat qui ne dispose pas d'un grand poids dans la fonction publique ; les fonctionnaires de la métrologie sont des hommes dévoués, disciplinés, travailleurs effacés qui ne se plaignent pas souvent et pourtant leur situation est dramatique.

En ce qui concerne les problèmes des industries françaises soumises à votre tutelle et qui sont innombrables — je ne peux les évoquer tous — je voudrais me borner à quelques têtes de chapitre.

Pour le gaz et l'électricité, nous avons vu avec plaisir, monsieur le ministre, que vous avez défendu et fait prévaloir le principe de l'équilibre financier des sociétés nationales et que vous n'avez pas cédé à certaines pressions qui avaient pour but de faire baisser les prix et qui auraient risqué de mettre en déficit Electricité de France et Gaz de France.

Je me permets, du reste, de rendre ici un hommage à la gestion de ces entreprises nationales qui ont accompli en quelques années un travail d'équipement considérable qui permet à la production énergétique française d'être à la hauteur de nos besoins.

M. Jean Bardol. Et les salaires ?

M. Jacques Marette. Vous avez raison, mon cher collègue, il y a un problème de salaire et ici se pose la question de la disparité des rémunérations dans les sociétés nationales et dans les sociétés privées et particulièrement, monsieur le ministre, en ce qui concerne les cadres supérieurs. A l'heure actuelle ni Electricité de France ni Gaz de France ne recrutent pratiquement plus d'ingénieurs sortant des grandes écoles parce que, il faut bien le dire, à la sortie de ces écoles, les rémunérations qui leur sont proposées par l'industrie privée sont toujours de 20 à 30 p. 100 supérieures à celles qui peuvent leur être assurées par les sociétés nationales.

C'est un problème extrêmement grave car, d'ici à vingt ans, nous risquons de manquer de ces grands commis à la tête de ces sociétés, par défaut de rémunération suffisante au « départ », si je puis dire, au moment où les jeunes, à la sortie de l'école, ont le plus besoin d'argent et sont le plus désireux de faire leur situation et de s'installer dans la vie.

En ce qui concerne le gaz, je crois que nous avons manqué une occasion lors de la tarification du gaz de Lacq. Nous avons laissé échapper la possibilité de développer, sur le plan régional, l'activité industrielle du Sud-Ouest de la France en ne pratiquant pas des tarifs nettement différenciés et beaucoup plus bas en faveur des entreprises locales.

J'en arrive au problème de l'aménagement du territoire. C'est le problème numéro 1 de l'avenir français, je l'ai dit dans ma dernière et première intervention à la tribune l'autre jour. Les gouvernements qui se sont succédé jusqu'à présent ont fait des plans dans le temps et jamais dans l'espace. Or il est indispensable de faire des plans dans l'espace pour l'avenir économique français.

A cet égard il y a deux autres problèmes liés à celui-là : c'est le problème des goulots d'étranglement et celui de la reconversion de certaines entreprises, comme celles des chantiers navals ou des entreprises de l'aéronautique qui vont se trouver dans une situation difficile.

A ces trois problèmes s'ajoute celui de l'industrie d'équipement française sous-développée, particulièrement dans le domaine de la machine-outil, du fait d'une structure familiale dépassée, du fait que ce sont de petites entreprises qui ne parviennent pas à s'aligner sur la concurrence étrangère et à rationaliser suffisamment leur production.

Vous avez parfaitement compris que ces problèmes de l'aménagement du territoire, du développement des secteurs sous-développés de l'industrie française et de la reconversion de certains secteurs en difficulté ne peuvent être résolus que si l'on donne au ministère de l'industrie un levier financier sans lequel son action sera inopérante.

Dans votre ministère, monsieur le ministre, vous le savez bien, les directions agissantes sont celle du gaz et de l'électricité, qui contrôle les entreprises nationalisées, et celle des carburants, qui dispose de cet instrument financier qu'est le Bureau de la recherche des pétroles (B. R. P.). Au contraire, la D. I. M. E., malgré tous ses efforts, ne peut agir qu'en tant que conseil vis-à-vis des entreprises. Elle a besoin d'un levier financier.

A propos d'un projet que vous étudiez et dont la presse a parlé longuement, nous aimerions que vous nous précisiez les limites et la structure du bureau de développement industriel, sorte de banque d'affaires nationale que vous envisagez de créer et qui

permettrait, d'une part, d'orienter les entreprises vers les régions sous-développées du territoire, d'autre part, de développer les entreprises d'équipement, à l'heure actuelle insuffisantes par rapport à nos besoins, enfin de reconvertir certaines industries comme celle des constructions navales ou de l'aéronautique.

Monsieur le ministre, vous pouvez compter, je crois pouvoir le dire, sur l'appui de cette Assemblée pour l'adoption de ce projet quand vous nous le présenterez, car nous avons tous conscience à quel point il est nécessaire de vous donner un levier financier, un moyen d'action pour entreprendre cette tâche indispensable et dont tous les maires, tous les conseils généraux de France ressentent profondément la nécessité.

J'ai dit tout à l'heure combien à notre sens vous aviez eu raison de tenir bon pour le prix du gaz et de l'électricité. C'est le problème du prix de l'acier que je voudrais aborder pour conclure.

A l'heure actuelle, le prix de l'acier français Thomas est inférieur de 17 p. 100 aux prix allemands et de 24 p. 100 aux prix belges. Cela provient de ce que le gouvernement français, en dépit des obligations qui lui sont faites par le traité de la C. E. C. A., fait pression sur les sidérurgistes français pour qu'ils ne haussent pas leurs prix. En fait, à l'heure actuelle, en vertu de l'article 60 du traité de la C. E. C. A. qui oblige à pratiquer dans tous les pays du Marché commun les mêmes prix, les sidérurgistes vendent leurs produits à des conditions tarifaires extrêmement basses et ne peuvent pas faire les investissements et procéder à l'autofinancement qui seraient nécessaires pour lutter contre la concurrence étrangère, dans l'avenir, et, surtout, pour équiper leur industrie. Le Japon a ravi à la France la cinquième place parmi les producteurs d'acier. Avec la taxe sur les réserves, avec la taxe sur les provisions pour stocks, les sidérurgistes vont se trouver dans une situation financière telle qu'ils ne pourront pas procéder cette année aux investissements qu'ils avaient prévus.

Le prix insuffisant de l'acier est présentement un peu compensé par les exportations qui ont été réalisées sur le marché américain en raison de la grève des sidérurgistes des U. S. A. Donc, ce n'est pas, si je puis dire, un problème immédiat. Il faut cependant y penser, dans un avenir proche.

Le prix de l'acier n'a que relativement peu d'incidence sur le coût de la vie, puisque 1 p. 100 de hausse sur l'acier ne représente que 0,02 p. 100 d'augmentation de l'ordre général des prix. Par contre, c'est l'industrie de l'acier qui est l'industrie pilote du développement industriel d'une nation, et si nous n'accroissons pas notre production d'acier, comme nous avons su développer notre production de courant électrique, de gaz et de pétrole, la France restera en retard par rapport aux autres nations du Marché commun et du monde entier. Si j'interviens à ce propos, ce n'est pas dans le dessein de défendre les intérêts des sociétés sidérurgiques, mais dans le souci de la défense de notre puissance industrielle nationale.

Monsieur le ministre, je ne vous demande pas une décision immédiate, mais je vous prie de penser à ce problème et d'essayer d'obtenir du ministère des finances qu'il ne fasse pas une politique contraire à nos obligations du Marché commun et contraire aux intérêts de l'industrie française tout entière.

Pour conclure, je voudrais rappeler ce que je disais l'autre jour devant M. le secrétaire d'Etat : l'industrie française ne se développera que dans la mesure où vous réduirez encore d'une façon importante le loyer de l'argent, car, à l'heure actuelle, les taux d'intérêt demandés aux industriels sont trop élevés. J'en prends pour exemple l'emprunt G. I. M. E. C. A. qui a été lancé au début de l'été, qui a donné de bons résultats pour l'industrie mécanique, mais dont le taux d'intérêt à la charge des sociétés est encore trop élevé.

J'insiste et j'insisterai toujours sur ce point. Il faut encore abaisser de 1 p. 100, peut-être même de 1,5 p. 100 le loyer de l'argent en France, sans quoi l'industrie française ne s'équipera pas assez vite et n'aura pas la possibilité de résister efficacement à la concurrence étrangère dans le cadre du Marché commun. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Madame, messieurs, en dépit de tous les discours officiels sur le redressement, l'économie française se trouve actuellement en état d'ébranlement et d'instabilité. C'est ainsi que l'indice de production industrielle en septembre 1959 était au niveau de celui de janvier 1958.

Dans le domaine énergétique, la situation est angoissante. Nous avons, monsieur le ministre, trop peu de temps dans la discussion de ce « budget marathon » pour en traiter pleinement. La fin de la session est proche et nous nous demandons si le Gouvernement

tiendra sa promesse d'instaurer un très large débat, sur cette question vitale pour notre pays, avant la fin de la session.

Notre pays dispose de sources d'énergie abondantes mais, jusqu'à présent, une politique rétrograde a fait obstacle à leur utilisation rationnelle. La production de houille, que les installations actuelles, après l'investissement de centaines de milliards, permettraient de porter à 70 millions de tonnes, plafonne entre 58 et 60 millions de tonnes pendant que la France continue d'acheter du charbon à l'étranger.

Une bonne partie de nos ressources hydro-électriques est inexploitée. Quant au projet de l'usine marémotrice de la Rance, il semble bien abandonné.

La prospection des gisements français de pétrole est beaucoup plus lente et les terrains les plus intéressants, celui de Parentis par exemple, sont cédés à des compagnies américaines.

La création d'une grande industrie pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique est sacrifiée à des objectifs militaires sans portée.

L'intérêt de la France commande une exploitation intensive et coordonnée de toutes nos ressources énergétiques. Ce n'est malheureusement pas dans cette direction que s'oriente le Gouvernement qui s'apprete à liquider à brève échéance une partie importante de notre patrimoine charbonnier.

La C. E. C. A. lui a déjà porté un sérieux coup. Les stocks de charbon s'élèvent à près de 12 millions de tonnes, dont 5 millions de tonnes de produits marchands. Le Gouvernement a décidé dans les prochaines années — et je ne parle pas ici des menaces sur les bassins de Lorraine, d'Aquitaine et du Centre, mais du seul bassin du Nord et du Pas-de-Calais — la fermeture de plusieurs exploitations. Rien que pour les groupes d'Auchel, de Bruay et de Béthune, c'est 15 millions à 20 millions de tonnes qui seront extraites en moins et 18.000 emplois qui seront supprimés.

Ces mesures sont prises sans préjuger les effets que pourrait provoquer l'arrivée du pétrole saharien sur le marché français. Un expert gouvernemental a envisagé froidement que notre production charbonnière puisse tomber en quelques années à 45 millions de tonnes. Une telle politique, sacrifiant une source d'énergie nationale à une autre, est insensée et contraire à l'intérêt national. Il n'est pas vrai que notre pays puisse avoir trop d'énergie, trop de charbon. Le charbon constitue notre énergie essentielle. C'est une des bases — et peut être la principale — de notre indépendance nationale.

Il faut donc sauvegarder notre industrie charbonnière et commencer par cesser d'importer du charbon étranger, en particulier du charbon américain. Une expansion réelle de notre économie est inconcevable sans la sauvegarde et l'exploitation intensive de toutes nos sources d'énergie. Il est vrai que la politique du Gouvernement autoritaire n'est pas capable d'assurer le plein épanouissement économique de la Nation. Son seul but est d'apporter le maximum d'avantages aux monopoles, dont l'intérêt est directement contraire à celui du pays. Et je voudrais en donner quelques preuves.

Le Gouvernement parle beaucoup d'expansion économique, d'expansion régionale, de reconversion d'industries prétendument condamnées. Les industries sacrifiées seraient remplacées par d'autres. Ce n'est pas sérieux de le laisser croire, car, avec votre politique, monsieur le ministre, nos industries fondamentales, comme l'aéronautique, l'industrie des machines-outils et d'autres stagnent ou sont en régression. Je vais vous donner trois exemples qui ont été cités ici par les ministres eux-mêmes.

Pour le charbon, 18.000 emplois en moins. Lors d'un débat récent M. Buron nous annonçait 12.000 licenciements dans les constructions navales et hier c'était le ministre des armées qui nous annonçait 10.000 licenciements dans l'aéronautique, 18.000 pour les mines, 12.000 pour les constructions navales. 10.000 pour l'aéronautique, alors qu'il y a déjà eu 9.000 suppressions d'emplois ! Comment allez-vous résoudre les problèmes posés par les industries nouvelles alors que le chômage et les licenciements frappent des industries existantes ? D'autres industries sont en régression et le chômage total ou partiel augmente encore.

Les ouvriers ne sont pas logés ou mal logés. Dans mon département, de nombreux ouvriers vivent encore dans des baraques provisoires, vétustes ; certains même s'abritent encore dans des blockhaus. Mais la capacité de production du bâtiment n'est pas utilisée à plein. On compte des centaines de chômeurs totaux à Boulogne et à Calais. Il y a aussi du chômage dans des industries de biens de consommation, motocycles, machines agricoles, textiles, chaussures, frappées par le chômage total ou partiel.

Avec votre régime et votre politique, les difficultés ne feront que s'accroître. L'automation réduit et réduira le nombre des ouvriers au moment même où des milliers d'emplois devraient

être créés pour faire face à la poussée démographique, à l'entrée dans la production de centaines de milliers de jeunes.

L'indépendance et la grandeur de ce pays exigent le développement d'une économie moderne qui assurerait le plein emploi. Ce ne sont pas les monopoles, et le régime présidentiel qui en est l'émanation, qui pourront assurer un relèvement, mais un régime démocratique renoué.

Monsieur le ministre, l'industrie c'est aussi les millions de travailleurs qui produisent les richesses nationales. Leurs revendications de salaires sont légitimes car leur pouvoir d'achat n'a cessé et ne cesse de se détérioriser.

J'attire à nouveau l'attention du Gouvernement sur la situation particulièrement grave des mineurs dont les salaires sont dévalorisés et déclassés pour un travail de plus en plus pénible et dangereux. Ils réclament avec juste raison une prime immédiate de vie chère de 5.000 francs en attendant la remise en ordre de leurs salaires et prix de tâche. Ils exigent la semaine de quarante heures payée quarante-huit. C'est pour eux une nécessité impérieuse. C'est une question de prolongation de vie. Hier, on leur refusait cette semaine de quarante heures sous le prétexte que la production était insuffisante. Aujourd'hui, vous la leur refusez alors que le charbon encombre le carreau de nos mines.

Je voudrais vous parler également de la retraite complémentaire dont le principe est acquis. Nous demandons qu'elle soit réalisée le plus vite possible, que des discussions s'engagent avec toutes les organisations syndicales, y compris la C. G. T. qui est, de loin, l'organisation la plus représentative des mineurs.

D'autre part, le Sénat n'ignore pas le conflit qui oppose le personnel d'Electricité de France au Gouvernement qui refuse d'appliquer les décisions prises par les gouvernements précédents en faveur de ce personnel. Il avait été décidé légalement et réglementairement d'augmenter de 20 p. 100 les traitements et salaires sur la base de la grille des salaires appliquée au début de 1957. Un premier acompte de 9 p. 100 a été immédiatement versé. Le personnel attend toujours le paiement du reliquat, c'est-à-dire des 11 p. 100 restant dus.

C'est vrai également pour les cheminots. Vous ne prévoyez qu'une augmentation de 2 à 3 p. 100 alors que tous les rapporteurs s'accordent à penser et à justifier que le pouvoir d'achat, depuis 1957, a diminué de 12 p. 100. N'invoquez pas les impossibilités financières dans ce domaine. Il suffit de reviser les privilèges que les entreprises nationalisées accordent aux trusts et qui constituent un véritable détournement des fonds publics au profit de ces derniers. On ne devrait pas tolérer comme c'est le cas, que l'électricité soit payée quatre fois moins chère par le trust Péchiney que par les simples abonnés ou que le déficit de la S. N. C. F. soit creusé par ce que les gros industriels, principaux utilisateurs du tarif « marchandises », paient des tarifs des dizaines de fois moins élevés que l'expéditeur ordinaire.

Je voudrais dire un mot également sur les iniques abattements de zones et demander leur suppression. A ce sujet, j'ai été très étonné de l'affirmation que l'orateur qui m'a précédé à cette tribune, M. Marette, a donné lors du débat de mardi. Selon lui, d'après l'ordonnance du 30 décembre 1958, les zones de salaire n'auraient plus d'influence que sur le seul taux du salaire minimum interprofessionnel garanti.

Malheureusement ce n'est pas le cas. Les zones de salaire jouent pratiquement sur l'ensemble des salaires des travailleurs. Elles jouent sur l'ensemble des traitements des fonctionnaires, sur les salaires des employés des services publics. Elles jouent sur l'indemnité de résidence, sur les allocations familiales, sur les pensions des vieux travailleurs salariés, sur les allocations d'aide sociale, sur les allocations militaires, sur les pensions des grands infirmes, et j'en passe.

Avant d'épousseter notre idéologie — d'ailleurs vous ne vous y risquez pas, vous vous y casseriez les dents — vous feriez mieux de vérifier vos connaissances en matière de zones de salaire et d'épousseter les ordonnances du 30 décembre 1958. Vous y trouveriez pas mal de coups de balai à y donner en commençant par les articles concernant la sécurité sociale et les anciens combattants. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

En conclusion, parce que les problèmes intéressant l'économie française sont réglés par le Gouvernement en fonction de l'intérêt exclusif des monopoles et non en fonction de l'intérêt national, parce que les travailleurs sont victimes de la surexploitation familiale et que le Gouvernement s'oppose à leurs légitimes revendications, le groupe communiste ne votera pas votre budget. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Coudé du Foresto.

M. Yvon Coudé du Foresto. Monsieur le ministre, je n'ai que trois questions à vous poser. La première me sera singulièrement

facilitée par les explications qui ont été données à la tribune à la fois par M. Alric et ensuite par M. de Villoutreys. Il s'agit de l'expansion économique. J'ai, sur ce sujet, une certaine question précise à vous poser. Nous rendons hommage — et je tiens personnellement à rendre hommage — à vos services qui facilitent, dans toute la mesure du possible, le passage des obstacles innombrables opposés par un formalisme administratif excessif aux entreprises qui ont décidé, malgré qu'elles n'en aient pas toujours grande envie, de venir s'installer en province. Vous avez actuellement à l'étude, je crois, un programme de réorganisation complète de vos services. Nous aimerions en connaître la philosophie, savoir surtout si on va pouvoir réduire le nombre des formalités à accomplir, et si on va donner enfin une aide efficace pour cette décentralisation. Je m'occupe déjà depuis un certain nombre d'années de ces questions et je me heurte à de telles difficultés qu'il est concevable que cette décentralisation ne produise pas plus d'effets.

En ce qui concerne la seconde question, je voudrais bien savoir, monsieur le ministre, quels sont les défauts rencontrés à Chinon pour l'implantation de la nouvelle usine nucléaire d'Electricité de France, quelle est la gravité de ces difficultés et quel retard sera enregistré pour l'ouverture d'une usine que j'eusse souhaité plus petite. Quoi qu'il en soit, je voudrais savoir ce qu'il en est.

J'aborde la troisième question qui concerne l'école supérieure d'électricité. C'est un problème qui ne vous intéresse qu'indirectement dans le présent, monsieur le ministre, mais que je souhaiterais vous intéresser plus directement dans l'avenir.

L'école supérieure d'électricité a une classe internationale. Vous savez qu'elle fournit des ingénieurs qui essaient dans le monde entier et qui sont appréciés de très grandes catégories d'industries.

Elle est alimentée exclusivement par des fonds privés, à l'exception d'une subvention symbolique du ministère de l'éducation nationale, qui s'élève, si mes souvenirs sont exacts, aux environs de cent mille francs par an. Elle a trois sources de revenus : les cotisations des élèves, une cotisation d'Electricité de France et une cotisation du syndicat national de la construction électrique.

Or, il se trouve que, pour des raisons qui ont été évoquées à cette tribune tout à l'heure par M. Marette, les élèves qui sortent de cette école, dont le cycle d'études est de deux ans à l'heure présente, ne rentrent guère dans les services d'Electricité de France et peu souvent dans les services de la construction électrique, parce que les émoluments qu'ils peuvent recevoir à leur sortie de l'école sont insuffisants, aussi bien à Electricité de France que dans la construction électrique.

Il est donc compréhensible qu'Electricité de France se soit un peu lassée de payer des subventions importantes pour une école qui ne lui fournit pas les cadres dont elle a besoin, cadres qui vont de préférence dans l'industrie électronique qui ne paie que peu ou pas pour le fonctionnement de l'école.

On est en train de vous suggérer un certain nombre de solutions qui nous inquiètent beaucoup en ce qui concerne le sort de cette école, car ces solutions consistent à la couper en deux, c'est-à-dire à supprimer en fait la section d'électronique.

En même temps on vous suggère le transfert en province de cette école. Or, monsieur le ministre, je suis obligé de vous rappeler qu'il s'agit d'une école qui, sur le plan international, se situe à un niveau très élevé. Je ne dis pas cela parce que j'en suis sorti car à l'époque les études étaient moins complètes qu'elles le sont aujourd'hui. D'ailleurs un certain nombre de nos collègues en sont issus également. Il nous paraît donc tout aussi inconcevable de transférer cette école en province qu'il le serait d'y transférer l'école polytechnique, l'école centrale ou l'école normale supérieure.

Le problème du recrutement se pose également tout comme pour l'école polytechnique qui, à l'origine, était une école militaire et dont aujourd'hui aucun élève ne se dirige vers l'armée.

Des solutions ont été préconisées et tendent à ce que le cycle d'études soit porté à trois ans de façon à lui permettre d'accéder au statut d'école d'ingénieurs au sens du Marché commun et afin de lui permettre de maintenir non seulement tout son prestige, mais aussi de la maintenir, sinon à Paris et dans la banlieue immédiate, au moins dans une banlieue proche, et à lui maintenir ce caractère national qu'elle a toujours eu, qu'elle doit continuer à avoir.

Un projet avait été soumis à vos prédécesseurs. Il était sur le point d'être signé et d'aboutir, quand l'un des gouvernements successifs — je ne me souviens plus duquel; vous m'excuserez, il y en a eu tant — est tombé. Alors nous n'avons plus d'espoir qu'en vous, monsieur le ministre. Il s'agit d'une question qui doit être réglée maintenant dans un avenir de quelques semaines, au plus de quelques mois, sans quoi nous risquons de voir disparaître une école qui a fourni un contingent très appré-

cial de grands ingénieurs électriciens de ce pays et même d'autres pays. Je pense que ce serait déraisonnable de laisser dépérir complètement cette école.

Enfin, si vous me le permettez, je ferai une dernière petite réflexion, amusante, je l'espère, pour mes collègues. J'ai entendu tout à l'heure avec beaucoup de plaisir notre collègue communiste s'élever contre l'automatisation.

J'ai eu le plaisir, moi aussi, de visiter en Russie des usines où l'on a tenu à honneur de me montrer ce que l'automatisation pouvait apporter et des usines où l'automatisation était extrêmement poussée, en me précisant que l'on comptait, bien entendu, étendre ce principe à toutes les usines où cela serait possible.

M. Adolphe Dutoit. Vous déplacez le problème !

M. Jean Bardol. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Bardol.

M. Jean Bardol. Ayant été mis en cause, je voudrais répondre à notre collègue M. Coudé du Foresto que je n'ai pas attaqué l'automatisation en elle-même — c'est le progrès technique — mais dans le régime actuel l'automatisation crée le chômage tandis que, en U. R. S. S., l'automatisation qui s'est développée, a permis au Gouvernement de développer le bien être, de diminuer la journée de travail, puisque les mineurs, qui font en France 48 heures par semaine ne font que 30 heures en U. R. S. S. et au bout du plan de deux ans ils ne feront plus que 25 heures.

M. le président. Il ne s'agit pas de l'U. R. S. S. ! Il s'agit du ministère de l'industrie et du commerce.

M. Adolphe Dutoit. M. Coudé du Foresto a parlé tout à l'heure de l'Union soviétique. Il était normal que nous répondions.

M. le président. M. Coudé du Foresto a eu tort et vous aussi. La parole est à M. Jean Bène.

M. Jean Bène. Monsieur le ministre du commerce et de l'industrie, vous avez bien voulu nous recevoir avec beaucoup de courtoisie, il y a trois jours, mon collègue Périquier, un député de mon département et moi-même. Nous vous avions posé un certain nombre de questions qui me paraissent urgentes, étant donné les menaces de fermeture qui pèsent sur un petit bassin que vous connaissez bien, monsieur le ministre, le bassin houillier de Graissessac et du Bousquet d'Orb.

J'aurais voulu profiter de cette circonstance pour vous redire encore une fois notre crainte et vous dire aussi qu'il ne nous paraît pas que les mesures envisagées jusqu'ici soient suffisantes pour essayer de conserver une activité économique et en tout cas pour résoudre le très grave problème social qui se pose actuellement.

La direction des houillères a prévenu le comité d'entreprise qu'il fallait que, 350 à 400 ouvriers acceptent, moyennant une prime dérisoire de 100.000 francs de s'en aller immédiatement, à défaut de quoi il y aurait la fermeture de cette mine.

Je crois, monsieur le ministre, que cette mesure dépasse celle à laquelle vous aviez pensé il y a quelque temps. En effet, si les mineurs de cette région faisant preuve d'une maturité civique extraordinaire, comprennent que d'ici quelques années leur mine qui produit un charbon gras, difficilement vendable, produit dans des conditions onéreuses, ces mines, ces puits seront fatalement fermés. A la suite de démarches qui ont été effectuées auprès de vous et de la direction des houillères, il avait été indiqué que cette fermeture n'interviendrait qu'après un délai de trois ou quatre ans, au cours desquels il serait possible d'envisager des mesures de réduction de personnel, et qui ne seraient pas aussi brutales que celles qui les menacent maintenant.

N'y aurait-il pas possibilité, étant donné que dans ce petit bassin, 90 ou 100 mineurs prennent leur retraite chaque année, d'étaler sur quatre ans les départs par mise à la retraite ? N'y aurait-il pas possibilité pour les mineurs qui n'ont pas encore atteint l'âge limite mais qui ont les trente ans de services nécessaires pour obtenir la pleine limite, de les mettre à la retraite plutôt que de licencier des hommes maintenant affolés.

J'ai reçu encore une lettre qui traduit le désarroi de ces mineurs qui pensaient avoir un délai de trois ou quatre ans et qui se trouvent devant la nécessité de s'en aller.

Je puis vous dire, monsieur le ministre, que les mineurs de cette région des Cévennes constituent un peu un cas spécial. Les mineurs de cette région ont un petit coin de terre qu'ils travaillent. N'ayant jamais quitté leur pays, ils ont conservé des

habitudes un peu paysannes. Dans une ville, ils vont se trouver déracinés, sans logement, avec des habitudes tout à fait différentes. C'est là un problème extrêmement douloureux.

Vous avez envisagé la reconversion. J'en connais les difficultés, car je m'en préoccupe dans la modeste sphère de mon département et les orateurs qui se sont succédé n'ont pas manqué de les souligner.

Je me demande si le Gouvernement a une politique cohérente en la matière, car la reconversion ne doit pas être opérée par tranche par vous-même, qui faites de votre mieux, par le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, qui fait également ce qu'il peut, mais qui n'a qu'un pouvoir négatif : celui d'interdire les constructions nouvelles. Y a-t-il vraiment une politique gouvernementale à la fois administrative, financière, industrielle et commerciale, je dirai presque de coercition, permettant à cette reconversion d'entrer véritablement dans les faits ? Le Gouvernement ne dispose-t-il pas de l'autorité nécessaire pour faire — ce qui aurait déjà constitué une première étape — partir de Paris certaines administrations qui n'ont absolument rien à y faire ? (*Très bien ! très bien !*) Ce serait déjà une résultat, à la fois pour la capitale, qui est surchargée, et pour certaines régions à qui cela procurerait un peu d'animation. Cette possibilité de contacts plus étroits entre les industries satellites et les administrations décentralisées inciterait peut-être les dirigeants des entreprises à accepter de partir pour la province, ce qui — je le sais — n'est pas facile à obtenir.

D'autre part, avez-vous une politique de l'énergie ? Vous êtes allé au plus pressé. Le gaz de Lacq, par exemple, a été envoyé vers des régions déjà suréquipées. Vous avez recherché la rentabilité immédiate. Est-ce une politique gouvernementale ? C'est une politique de commerçant, d'industriel.

M. Antoine Courrière. Très bien !

M. Jean Bène. De ce point de vue-là, elle est très raisonnable. Mais la politique d'un Gouvernement est de prévoir la décentralisation. Avez-vous essayé ? Vous avez envoyé le gaz de Lacq le plus loin possible : dans l'Est, dans le Nord, dans la région parisienne déjà congestionnée. Vous ne l'avez pas envoyé dans les régions où une source nouvelle d'énergie a bon marché aurait peut-être permis des implantations nouvelles.

Mes réflexions à l'occasion du petit problème que je vous pose, monsieur le ministre, ne résoudront pas les difficultés dans l'immédiat. Depuis un an, le Gouvernement aurait pu utiliser tous les moyens légaux dont il dispose pour prendre des mesures concernant l'énergie et pour imposer aux grands établissements financiers qui, ne l'oublions pas, sont nationalisés, une politique financière rendant possible la décentralisation. Peut-être réussirez-vous dans l'avenir ce que certains n'ont pu réussir dans le passé ? Je le souhaite et je pense que vous êtes un homme à tenter cette opération.

Mais s'agissant du petit présent que je viens d'évoquer, je vous demande de prendre des mesures en faveur de ce bassin houillier où il ne restera rien. Une population de 10.000 habitants va être obligée de quitter cette région qui ne possède pas d'autres ressources susceptibles de la faire vivre. Evitez que ces hommes ne soient plongés dans le désespoir. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Auberger.

M. Fernand Auberger. Monsieur le ministre, les rapporteurs de notre assemblée, sans exception, ont mis l'accent sur la nécessité pour notre pays de fixer sa politique énergétique. A ce sujet, nous avons voté avec satisfaction votre déclaration devant l'Assemblée nationale : « Le Gouvernement prend l'engagement de définir sa politique énergétique avant la fin de l'année. »

Il est bien évident que l'utilisation du gaz de Lacq et la perspective d'utilisation du pétrole saharien doivent conduire nécessairement le Gouvernement à exercer des options dans le domaine énergétique. Aussi aimerions-nous connaître ses préoccupations en ce qui concerne la production d'électricité d'origine thermique, compte tenu de l'abondance de la matière première à utiliser et du prix de revient bon marché du kilowatt.

A ce sujet, je signale que, dans la région que j'ai l'honneur de représenter, nous sommes tout particulièrement intéressés par un projet d'installation d'une centrale thermique dans le Massif central, plus exactement dans la vallée de l'Allier, où elle pourrait utiliser les produits du bassin de l'Aumance.

Une récente déclaration que vous avez faite à ce propos et que la presse a reproduite hier concernant l'avenir des bassins houillers nous laisse beaucoup d'espoir. En effet, vous avez affirmé qu'il était nécessaire de mettre en exploitation un gise-

ment de haut rendement — ce sont vos propres paroles — comme celui de l'Alfier. Des sondages ont été effectués à ma connaissance par Charbonnages de France. Ils ont déterminé la richesse de ce bassin qui contient des réserves, semble-t-il, pour vingt à trente années au moins. Le rendement atteindrait, si mes renseignements sont exacts, le maximum de ce qui a été obtenu jusqu'à présent dans notre pays et le prix de revient serait l'un des plus bas. De ce fait, l'utilisation des produits du bassin de l'Aumance dans une centrale thermique procurerait un courant relativement bon marché.

Nous avons relevé, dans la partie des programmes d'investissements réservée aux grands ensembles et concernant l'extraction de la houille, qu'un crédit de 31 millions était affecté à cette opération. Nous vous demandons, monsieur le ministre, de nous faire connaître si les résultats qui ont été obtenus dans le domaine des recherches permettent d'envisager une solution concrète de ce problème, avec, bien entendu, l'approbation et le concours d'Electricité de France.

Notre région, qui n'a pas toujours bénéficié de la bienveillance des pouvoirs publics — je fais allusion à une malheureuse affaire débattue voici quelques années dans cette enceinte : le commencement d'installation, puis l'abandon de la centrale thermique de Bert-Moncombroux — pourrait ainsi bénéficier, si les houilles du bassin de l'Aumance étaient utilisées, d'un essor industriel nouveau par suite de la décentralisation industrielle qui s'en suivrait et qui serait ainsi facilitée.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Jean-Marcel Jeanneney, ministre de l'industrie. Mesdames, messieurs, en écoutant ce matin les rapporteurs et les orateurs qui leur ont succédé, je pensais combien il était regrettable, en tout cas pour moi, de n'avoir pas le loisir de répondre en détail à chacune des questions posées, car elles appelaient manifestement l'attention du Gouvernement sur des problèmes, soit essentiels, soit importants, et je dirai que la variété même de ces questions aboutissait à m'inviter à définir toute la politique de mon ministère.

Je regrette que le débat budgétaire ne puisse pas être l'occasion, faute de temps, de définir cette politique. J'indique au Sénat que, conformément aux promesses que j'avais faites et aux engagements pris, j'aurai l'occasion d'exposer devant l'Assemblée nationale, le jeudi 10 décembre, la politique énergétique du Gouvernement.

Lors du débat qui avait eu lieu ici, sur la loi de programme relative à l'électricité, M. le rapporteur général Pellenc avait bien voulu m'annoncer qu'on me poserait une question orale avec débat sur ce sujet. M. le président Bertaud l'a fait et je me tiens naturellement à la disposition du Sénat pour répondre à cette question dès qu'il lui sera possible de l'inscrire à son ordre du jour.

Aujourd'hui, il convient que je limite la durée de mon exposé à quelques dizaines de minutes. Aussi me bornerai-je à présenter au Sénat quelques observations concernant les deux grands thèmes évoqués aujourd'hui : le problème de l'énergie, d'une part, le problème de la décentralisation industrielle, d'autre part.

Sur le problème de l'énergie, je ne puis — nous y reviendrons plus en détail, j'espère, dans quelques jours — qu'indiquer quelques grandes lignes d'action. Je ne crois pas qu'il soit souhaitable ni même possible de coordonner l'énergie, au cours des prochaines années, par l'établissement d'un plan coercitif déterminant les quantités d'énergie de chaque espèce qui seraient transformées.

Allant tout à fait dans le sens des observations présentées par le sénateur Alric, je pense qu'en ce domaine, il convient plutôt d'infléchir les tendances naturelles, de faire en sorte que les mécanismes de prix jouent dans le sens de l'intérêt général. Il faut surtout essayer de prévoir, si difficile que soient les prévisions. Certes, comme cela a été dit, les progrès en matière de connaissances économiques ont pour résultat de nous rendre plus modestes quant à la valeur même des prévisions. Il convient donc de faire un effort accru en matière de prévisions afin, connaissant leur valeur et l'ampleur des erreurs possibles, d'infléchir les investissements et de préparer l'ensemble de l'économie aux mutations qu'impose le progrès technique.

Il reste que nous avons l'obligation de faire face, sans attendre, à des problèmes concrets et particuliers. M. le sénateur Bène vient d'évoquer, avec une éloquence vraiment très persuasive, ce que je n'hésiterai pas à appeler le drame des villages et des petites villes, dont la prospérité était basée presque exclusivement sur l'exploitation d'une mine de houille, lorsque cette exploitation devient de plus en plus anti-économique.

Qu'il me soit permis de rappeler ici qu'à l'heure actuelle, et même depuis plusieurs années, l'extraction du charbon à Graissessac entraîne une perte de 2.000 francs par tonne et que, de plus, l'écoulement de la production est rendu très difficile par la nature même du charbon ainsi que par les changements survenus dans les débouchés.

Je crois que n'avons pas le droit, du point de vue de l'économie générale, de trop retarder la fermeture d'exploitations, qu'il s'agisse de celle-ci ou d'autres, qui sont manifestement anti-économiques, mais nous avons également le devoir de le faire en prenant toutes les précautions possibles afin qu'il n'en résulte pas de drames sociaux. Je souscrirai bien volontiers à ce que M. le sénateur Bène vient de dire, il est vrai qu'à bien des égards, le Gouvernement n'est pas armé pour faire face à ces problèmes, ou plutôt que les armes qu'il a reçues de ses prédécesseurs, qui sont valables dans certains cas, ne sont pas à la hauteur des problèmes posés. J'y reviendrai d'un mot tout à l'heure, à propos de la décentralisation industrielle.

Je ne voudrais pas quitter cette tribune sans avoir dit un mot de la Rance, puisqu'aussi bien, chaque fois que je monte à cette tribune, je dois en parler. Comme je l'avais dit au Sénat au printemps, des études devaient être faites pour voir s'il n'était pas possible de rendre ce projet rentable. Elles sont en cours et elles consistent principalement, comme vous le savez, à installer un groupe bulbe expérimental dans un bassin de Saint-Malo. Ce groupe bulbe est en place, il fonctionne et on est actuellement en train d'étudier son fonctionnement.

Je puis dire au Sénat que son rendement se révèle à l'expérience, semble-t-il, plutôt meilleur que ce qu'on avait pu espérer. D'autre part, l'ensemble du projet a été repris à ma demande dans un esprit un peu différent de celui dans lequel il avait été établi tout d'abord. Lorsqu'on l'avait établi, c'était à une époque de pénurie d'énergie et les ingénieurs avaient l'idée qu'il ne fallait à aucun prix perdre un seul kilowatt-heure possible et que le prix de revient importait peut-être secondairement.

A l'heure actuelle, l'étude du projet est reprise dans un esprit différent, en pensant que l'essentiel est le prix de revient, le coût et que si l'on produit quelques kilowatts-heure de moins, à condition que les autres soient moins coûteux, cela n'a pas grande importance.

Je ne puis pas encore donner au Sénat des indications définitives sur le résultat de ces études. Je puis simplement dire qu'elles sont très encourageantes et que si les conclusions sont ce que nous espérons, alors tout le problème de la Rance pourra être réexaminé. (Applaudissements.)

M. le rapporteur général. Très bien !

M. le ministre. En ce qui concerne le gaz de Lacq, des observations ont été faites à la fois sur le rythme de son exploitation et sur les principes de tarification. Les principes de tarification ont été de vendre le gaz de Lacq en chaque point du territoire français à un prix qui soit autant que possible égal à un prix de départ uniforme augmenté des frais de transport. Il s'est trouvé que l'application de la T. V. A. au transport de gaz, comme au transport de pétrole, a eu pour résultat d'abaisser le coût du transport et, par là même, de réduire quelque peu l'écart naturel qui existe entre le prix du gaz livré dans le Sud-Ouest et le prix du gaz livré dans les autres régions de France.

Il est arrivé aussi, ce que les ingénieurs et les économistes connaissent bien, qu'il est beaucoup moins coûteux de transporter de grandes quantités de gaz à très longue distance que de petites quantités de gaz à de petites distances, si bien que, du point de vue économique, Paris est plus près du gaz de Lacq que bien des villes du Sud-Ouest.

A quoi on répondra qu'une tarification peut être destinée, non pas seulement à appliquer des coûts de revient, mais à réaliser ce qu'un auteur a appelé une géographie volontaire. J'en conviens. C'est là un problème qui mériterait de longues discussions et de longues études, et je serais heureux de mener ces discussions ici même ou en tout cas dans le cadre d'une des commissions du Sénat.

Quant au rythme d'exploitation, certains disent qu'il n'est pas assez rapide, qu'il est malthusien. Ce n'est pas mon sentiment. L'exploitation du gaz de Lacq exigeait, en raison de sa composition et de la grande quantité de soufre qu'il contient, des installations industrielles extrêmement importantes, extrêmement coûteuses, difficiles à mettre au point. Pour des raisons un peu comparables à celles pour lesquelles le Sénat souhaitait qu'on n'allât pas trop vite en matière d'énergie atomique, il ne semble pas qu'il eût été bon de précipiter ces installations industrielles.

M. Guy Petit, rapporteur spécial. Voulez-vous me permettre de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. le ministre. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Guy Petit, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Guy Petit, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, je n'ai pas voulu tout à l'heure, présentant le rapport sur le commerce, lier deux questions qui sont différentes. Vous abordez en ce moment les difficultés que présente la mise en exploitation du gaz de Lacq en raison de sa teneur en soufre.

Or, je sais que vous suivez tout particulièrement le déroulement d'un problème très inquiétant pour la région de Lacq, à savoir les effets nocifs de ce gaz et les risques très graves d'accidents, c'est-à-dire les émissions brutales de gaz toxique comme cela s'est produit il y a quelques mois.

Un rapport des inspecteurs généraux des établissements classés a été établi. D'après ce rapport, et dans les conditions actuelles de l'extraction et de l'exploitation, on atteindrait un seuil critique pour la santé des populations lorsque l'exploitation comporterait un rythme de 4 millions de mètres cubes par jour. Cela est très sérieux et mérite de retenir votre attention.

Il faut aussi fixer le sort des populations qui se trouvent dans la zone dite dangereuse. Puisqu'il ne sera plus possible d'implanter des constructions nouvelles, que fera de ceux qui y habitent, des familles qui y vivent depuis des siècles et dont il faudra tout de même sauvegarder non seulement les intérêts, mais la santé ?

Je serais heureux qu'à l'occasion des explications que vous voulez bien nous fournir au Sénat, vous disiez où en sont les études et les recherches de manière à faire face à ce grave danger d'abord pour l'économie — il faut pouvoir poursuivre le rythme de l'extraction — et ensuite pour la région, les populations devant être sauvegardées.

M. le ministre. Le problème que M. Guy Petit vient d'évoquer intervient en effet — j'allais y faire allusion — dans le choix même du rythme de l'exploitation de Lacq. Exploiter Lacq plus rapidement, entre autres conséquences, aurait eu celle de rendre beaucoup plus difficile la solution des problèmes sanitaires.

Le gaz de Lacq contient du soufre, ce qui est fâcheux du point de vue de l'exploitation, mais ce qui présente aussi l'avantage de faire de la France un des grands producteurs de soufre.

Il est techniquement difficile d'éliminer en totalité les émanations de soufre qui se répandent dans l'atmosphère. Ce problème n'a pas échappé aux techniciens qui ont eu la responsabilité de construire cette raffinerie — car l'installation de Lacq est une véritable raffinerie. Ils ont réussi à éliminer une très grande partie des émanations, mais pas la totalité. De nombreux efforts qui sont convergents à cet égard sont actuellement accomplis. D'une part, la S. N. P. A., responsable de l'exploitation du gaz de Lacq, poursuit des recherches très actives pour mettre au point des procédés permettant d'éliminer non pas la totalité, mais la plus grande part du soufre et de ne laisser qu'une petite part se répandre dans l'atmosphère. D'autre part, les autorités locales et notamment à Pau ne sont pas restées inactives.

Il existait dans cette ville un laboratoire d'études climatiques dont la création était bien antérieure d'ailleurs à l'exploitation du gaz de Lacq. Sur la base de ce laboratoire vient de se constituer un comité présidé par M. le professeur Monod, de la faculté de médecine de Paris, qui lui-même est originaire de cette région et pour cette raison porte un intérêt sentimental à tout ce qui touche le Béarn.

Ce comité, qui a été créé il y a huit jours, doit, de façon très active, s'efforcer de mesurer les teneurs en soufre de l'air aux environs de Lacq, de façon répétée et à l'occasion d'incidents qui peuvent se produire, de manière à définir et à délimiter aussi scientifiquement que possible les zones de protection nécessaires, à informer la population et le Gouvernement, à marquer l'ampleur des précautions indispensables comme aussi la nécessité des recherches techniques destinées à permettre à la fois que l'on continue à développer l'exploitation de cette ressource naturelle, ce qui est indispensable, mais sans rendre inhabitable cette très belle région.

En ce qui concerne la centrale de Chinon, je ne suis pas encore à même de vous donner une réponse précise. Chacun sait que les difficultés qu'on a rencontrées sont relatives à des soudures de tôles très épaisses. Je sais qu'Electricité de France s'était entourée de tous les conseils dont on pouvait disposer sur ce

sujet et notamment, je crois, de conseils d'ingénieurs de la marine, particulièrement habitués au problème des tôles épaisses. Un incident s'est produit. Tout sera fait pour en tirer des leçons car, dans ce domaine, c'est avant tout de leçons que nous avons besoins.

J'en viens maintenant, car le temps presse, au problème de la décentralisation industrielle. D'abord on m'a posé une question, bien légitime, sur l'organisation même du ministère, et plus largement encore, on a évoqué par là même, sans d'ailleurs la critiquer, la réorganisation gouvernementale.

D'abord, cette réorganisation gouvernementale et la division qui s'est opérée au sein de l'ancien ministère de l'industrie et du commerce repose sur la distinction entre industrie et commerce. Mais ici, il y a une difficulté de langage qui tient au sens même du mot commerce, au sens juridique du mot, en référence au code de commerce. Le code du commerce s'applique aux industriels comme aux commerçants. L'opération qui a été faite consiste essentiellement à rattacher au ministère de l'industrie tout ce qui du commerce, n'est pas proprement commercial, mais recouvre l'activité industrielle et, au contraire, de réunir sous la même autorité politique les problèmes de prix et les problèmes de circuits commerciaux, de commercialisation, puisqu'il apparaissait que les réformes, qu'il était certainement utile d'apporter aux circuits commerciaux, ne pouvaient pas être valablement abordées, si l'autorité dans le domaine des prix n'était pas rassemblée avec l'autorité dans le domaine des circuits commerciaux eux-mêmes.

Plus généralement, la réorganisation que le Gouvernement s'efforcera de poursuivre par souci d'une plus grande efficacité tend à faire des choses très simples, à savoir que le ministère de l'industrie ait la responsabilité de l'industrie, que le ministère de la construction ait la responsabilité des aménagements et de l'urbanisme, que le ministère des finances ait la responsabilité des problèmes financiers.

On m'a demandé — c'est là un détail — ce que je comptais faire de l'inspection. Voici ma réponse : je souhaiterais que l'inspection inspection. (*Sourires.*)

A propos de l'énergie, j'évoquais tout à l'heure la relative impuissance des pouvoirs publics en matière d'implantation d'industries dans des zones déprimées. Cela rejoint le problème général de la décentralisation industrielle. Là encore, tout un débat serait nécessaire. J'indique simplement que le problème de la décentralisation industrielle n'est pas seulement compliqué au point de vue administratif, mais économiquement difficile. Plus on étudie ce problème, plus on s'aperçoit que le transfert d'une industrie existante ou même d'une administration existante est extraordinairement coûteux et délicat.

C'est pourquoi, selon moi, la décentralisation industrielle n'est possible que dans un climat d'expansion industrielle. Il s'agit avant tout de faire que les activités nouvelles, celles pour lesquelles des créations d'usines sont en tout état de cause nécessaires, s'établissent en des lieux bien choisis.

Le moyen d'action supplémentaire dont le Gouvernement a besoin, c'est ce bureau de conversion et de développement industriels dont j'ai eu l'occasion de parler et auquel M. le Premier ministre a fait allusion au début même de cette session parlementaire dans un discours à l'Assemblée nationale, sorte de banque d'affaires d'Etat dont les missions seraient très spécialisées et qui pourrait prendre des participations dans des sociétés privées et provoquer même la création de ces sociétés privées.

En vérité, je pense que le problème de l'expansion industrielle régionale est un problème aussi difficile que, il y a dix ans, celui de la recherche pétrolière au Sahara. C'est la raison pour laquelle il me semble qu'une technique administrative analogue peut et doit être mise sur pied. Mais vous concevez que cela pose des problèmes financiers et des problèmes de structure extrêmement délicats. Ils sont à l'étude et c'est seulement lorsqu'ils auront été débattus au sein même du Gouvernement que des propositions définitives pourront être faites.

C'est à propos de la décentralisation industrielle que je voudrais répondre à la question de M. Coudé du Foresto au sujet de l'école supérieure d'électricité. D'abord, je me permettrai d'apporter une rectification aux informations qu'il a données. Certes, l'école supérieure d'électricité reçoit bien une subvention de 100.000 francs, mais c'est une subvention du ministère de l'éducation nationale. Quant au ministère de l'industrie, il a donné en 1959 une subvention de 15 millions et il a prévu au budget de 1960 une subvention de 25 millions, ce qui est tout de même beaucoup plus substantiel.

C'est un problème difficile que celui de l'école supérieure d'électricité et cela pour plusieurs raisons. Pour assurer son développement, pour porter à trois ans la durée des études, il est

nécessaire d'agrandir les locaux et d'en construire de nouveaux. Les dirigeants de l'école ont proposé un projet de construction de nouveaux locaux dans la région parisienne dont la réalisation coûterait trois milliards de francs. La somme est grosse et elle oblige à se demander si c'est bien dans la région parisienne qu'il convient de faire cette école.

M. Coudé du Foresto a dit tout à l'heure : il s'agit d'une école de caractère national, elle doit être à Paris. En vérité, c'est là tout le problème de la décentralisation. Il s'agit de savoir si parce qu'une école est de caractère national, elle doit être à Paris et ne doit être qu'à Paris. Des conversations que j'ai eues avec les dirigeants de cette école il ressortait l'idée que peut-être l'école pourrait se diviser, c'est-à-dire rester à Paris pour partie et, d'autre part, grâce à son très grand prestige, constituer en province dans une grande ville universitaire l'un de ces foyers intellectuels qui apparaissent comme absolument indispensables à la décentralisation industrielle elle-même. (*Applaudissements.*)

Excusez-moi d'avoir parlé plus longuement que je l'avais promis à M. le rapporteur général.

M. le rapporteur général. On vous a posé tellement de questions que vous êtes tout à fait excusé.

M. le ministre. Je n'ai pas répondu à toutes les questions posées et je m'en excuse. Je suis disposé à y répondre soit au cours d'une autre séance publique, soit en privé, dans les couloirs de cette Assemblée. (*Sourires et applaudissements.*)

M. le rapporteur général. Monsieur le président, je voudrais faire remarquer à nos collègues qu'il faudra que nous nous disciplinions dans ce débat !

L'Assemblée a fixé l'ordre du jour des séances jusqu'à la fin de la période de quinze jours qui lui est attribuée par la Constitution pour la discussion budgétaire. Ce matin, nous devons examiner à la fois le budget de l'industrie et du commerce et celui des affaires économiques ; il est midi, nous allons être dans l'obligation de lever la séance et nous avons pris un retard d'un budget !

Quelle en est la conséquence ? Que ce budget devra venir en discussion demain matin, que la discussion de tous les budgets prévus pour la journée de demain sera décalée et que nous serons dans l'obligation, très vraisemblablement, de siéger dans la nuit de samedi à dimanche et, peut-être, toute la journée du dimanche.

Je demande donc à nos collègues de considérer que la discussion budgétaire n'est pas une discussion de politique générale (*Applaudissements*) au cours de laquelle ils puissent développer à la tribune de très larges considérations. Ils auront tout loisir de les présenter à l'occasion des lois spéciales qui nous seront présentées et ils doivent se contenter, c'est du moins mon sentiment, de poser au ministre en quatre ou cinq minutes des questions afférentes au budget, questions auxquelles le ministre répondra avec la même concision.

Donc, si nous n'apportons pas à nos discussions cette discipline, nous arriverons au délai de quinze jours sans avoir examiné tous les budgets, nous serons en état de carence et cela ne servira pas le prestige de notre assemblée ! (*Vifs applaudissements.*)

M. Joseph Fontanet, secrétaire d'Etat au commerce intérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au commerce intérieur.

M. Joseph Fontanet, secrétaire d'Etat au commerce intérieur. Etant donné l'heure et compte tenu du fait que les questions que m'a posées M. Guy Petit relatives aux prix et au commerce peuvent être naturellement traitées à propos de l'examen du budget des affaires économiques, M. Guy Petit verrait-il un inconvénient à ce que je ne lui réponde que demain matin, lors de la discussion du budget des affaires économiques ?

M. Guy Petit. Je ne serai pas là pour entendre votre réponse ! (*Exclamations.*)

M. le rapporteur général. Vous pourrez la lire au *Journal officiel* !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je donne lecture de la partie des états F et G relative à l'industrie et au commerce.

Industrie et commerce.

ETAT F

(Mesures nouvelles.)

M. le président. « Titre III, moyens des services: 2.123.826 NF. » (*Adopté.*)

« Titre IV, interventions publiques: 510.350 NF. » (*Adopté.*)

ETAT G

(Mesures nouvelles.)

M. le président. « Titre V. — Investissements exécutés par l'Etat :

« Autorisations de programme : 2.200.000 NF. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 700.000 NF. » (*Adopté.*)

« Crédit de paiement, 94.190.000 NF. » (*Adopté.*)

« Titre VI. Subventions d'investissement accordées par l'Etat :

« Autorisations de programme: 94.190.000 NF » (*Adopté.*)

A la demande de la commission des finances, le Sénat va examiner maintenant les articles 75, 83 et 92 du projet de loi.

[Articles 75, 83 et 92.]

M. le président. Je donne lecture de l'article 75 :

« Art. 75. — Il est ouvert dans les écritures du Trésor un compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de soutien aux hydrocarbures » géré par le ministre de l'industrie et du commerce.

« Ce compte retrace les opérations de recettes et de dépenses rattachées au fonds de soutien aux hydrocarbures par les textes en vigueur à la date du dépôt de la présente loi. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 75.

(*L'article 75 est adopté.*)

M. le président. « Art. 83. — Les taxes de vérification primitive et les redevances pour utilisation du matériel de vérification des instruments de mesure dues par les assujettis au contrôle effectué par les agents du service des instruments de mesure en application de l'article 86 de la loi n° 45-0195 du 31 décembre 1945 modifié par l'article 15 de la loi n° 53-76 du 6 février 1953 et des décrets n° 46-925 du 4 mai 1946, n° 52-93 du 17 janvier 1952, n° 54-427 du 10 avril 1954 et du décret n° 58-258 du 8 mars 1958, sont majorées de 15 p. 100 avec minimum de perception de 1 nouveau franc lorsque le règlement des sommes correspondantes n'est pas effectué dans les délais prescrits.

« La majoration de 15 p. 100 est applicable dans les mêmes conditions aux redevances prévues par les articles 61 et 66 de la loi du 31 décembre 1936 et par les décrets n° 53-394 du 28 avril 1953 et n° 58-259 du 8 mars 1958 au titre des contrôles et travaux métrologiques spéciaux exécutés par les fonctionnaires du service des instruments de mesure. » (*Adopté.*)

« Art. 92. — Le deuxième alinéa de l'article 8 de la loi n° 48-1305 du 23 août 1948 est abrogé. La présente disposition prend effet du 1^{er} janvier 1959. » (*Adopté.*)

MONNAIES ET MEDAILLES

M. le président. Nous allons examiner maintenant les dispositions de la deuxième partie de la loi de finances concernant le budget annexe des monnaies et médailles.

La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances

M. Paul Chevallier, rapporteur spécial de la commission des finances. Messieurs les ministres, mes chers collègues, le budget annexe des monnaies et médailles pour 1960 s'équilibre en recettes et en dépenses à 527.400.000 nouveaux francs contre 56.400.000 nouveaux francs, ce qui représente une augmentation de 471 millions de nouveaux francs. En d'autres termes, ce budget annexe sera neuf fois plus important l'année prochaine que cette année.

Ce développement spectaculaire est dû au « franc lourd » dont la création fut décidée par l'ordonnance n° 58-1341 du 27 décembre 1958 et qui sera mis en circulation dès le début de l'année 1960.

J'examinerai successivement les recettes et les dépenses de ce budget annexe.

Il ressort que le produit de la fabrication des monnaies des Etats de la Communauté et des pays étrangers doit rester stationnaire à 7 millions de nouveaux francs, que le produit de la vente des médailles doit s'accroître de 25 p. 100 en passant de 4 millions de nouveaux francs à 5 millions de nouveaux francs ; que le produit de la fabrication des monnaies françaises sera plus que décuplé, passant de 45 millions de nouveaux francs à près de 515 millions de nouveaux francs.

La fabrication des nouvelles pièces françaises doit s'étaler sur quatre ou cinq ans et le programme envisagé porte sur 4.630 millions de pièces.

Il convient de souligner que ce programme n'envisage pas la fabrication de pièces de 25 centimes. Le Gouvernement pense, en effet, que la mise en circulation de telles pièces risquerait de créer une « psychose d'arrondissement des prix » préjudiciable aux consommateurs et, d'une manière plus générale, à l'économie du pays. Votre commission des finances comprend très bien les raisons psychologiques qui ont inspiré cette décision ; elle regrette cependant l'absence d'une pièce qui, sur le plan pratique, aurait rendu de très grands services puisque sa valeur aurait correspondu à des prix courants comme ceux des journaux quotidiens et des timbres.

En fin d'année 1959, la Banque de France aura reçu de l'administration des monnaies et médailles 15 millions de pièces de 5 nouveaux francs et 75 millions de pièces de 1 nouveau franc.

En 1960, la priorité sera donnée à la frappe de pièces de 5 nouveaux francs, de 1 nouveau franc et de 1, 2 et 5 centimes. La vente à la Banque de France des pièces ainsi frappées en 1960 devrait procurer au budget annexe des ressources s'élevant à 514.950.000 nouveaux francs et se décomposant comme suit : 52 millions de pièces de 5 nouveaux francs ; 250 millions de pièces de 1 nouveau franc ; 45 millions de pièces de 5 centimes ; 45 millions de pièces de 2 centimes ; 180 millions de pièces de 1 centime.

La comparaison entre les dépenses de 1960 et celles de 1959 figure dans le rapport du budget annexe n° 33 que vous avez lu. Tous ces chiffres, rigoureusement exacts, ont été examinés et approuvés par votre commission des finances. Je vous demande de bien vouloir me dispenser de cette lecture fastidieuse.

M. André Dulin. Très bien !

M. le rapporteur spécial. En conséquence, ces dépenses doivent être analysées sous deux rubriques : les dépenses d'exploitation et les dépenses d'investissement.

Les dépenses de personnel sont en augmentation de 1 million 500.680 nouveaux francs par rapport à l'année 1959, dont : 387.090 nouveaux francs au titre des mesures acquises ; 1.113.590 nouveaux francs au titre des mesures nouvelles.

L'accroissement des dépenses au titre des mesures acquises n'est que la conséquence de l'extension, en année pleine, des nouveaux traitements et salaires qui ont pris effet à compter du 1^{er} février 1959.

Quant aux crédits supplémentaires demandés au titre des mesures nouvelles, ils correspondent aux modifications apportées en raison de la mise en œuvre du nouveau programme de frappe, aux structures des emplois techniques de l'administration des Monnaies et Médailles ainsi qu'aux rémunérations afférentes à ces emplois.

Ces modifications concernent notamment : dans le corps technique supérieur, les emplois de chef de service de l'exploitation, d'ingénieur en chef et d'ingénieurs, dont les échelles de traitement seraient aménagées ; dans le corps des chimistes, la création d'un emploi de directeur des essais ; dans le corps de maîtrise, les emplois d'encadrement général et d'encadrement d'atelier, dont les échelles de traitement seraient également aménagées ; dans le corps des spécialistes artistiques ou techniques, les emplois de graveurs et de contrôleurs techniques, dont les rémunérations seraient revalorisées, compte tenu des aptitudes des intéressés et de leurs sujétions.

Votre commission des finances donne son approbation aux mesures qui sont proposées, car les personnels des Monnaies et Médailles constituent une élite professionnelle dont le travail sera particulièrement lourd au cours des prochaines années.

Les dépenses de matériel au titre des mesures nouvelles, sont en augmentation de 389.470.683 nouveaux francs par rapport à 1959, dont : 264 millions de nouveaux francs au titre du retrait de pièces démonétisées et 125.470.683 nouveaux francs au titre des dépenses de matériel proprement dites.

Au cours de l'année 1960 270 millions de pièces de 100 francs en cupro-nickel doivent être retirées de la circulation et leur remboursement doit être pris en charge par le budget annexe des Monnaies et Médailles. Mais, en contrepartie, celui-ci prendra en compte le stock de métal, qui est évalué à 6 millions de nouveaux francs. Au total, la dépense effective supportée par le budget annexe ne sera donc, à ce titre, que de 264 millions de nouveaux francs.

Les augmentations portant sur les autres dépenses de matériel concernent essentiellement : pour 114,8 millions de nouveaux francs les achats de matières premières : 630 tonnes d'argent fin, 1.100 tonnes de nickel, 200 tonnes de cuivre, 175 tonnes d'aluminium et 10 tonnes de magnésium ; pour 1 million de nouveaux francs, les achats de matières consommables : creusets, aciers pour coins monétaires, fournitures d'ateliers et d'usines, etc ; pour 9,3 millions de nouveaux francs, des réparations, des fournitures d'eau, de gaz et d'électricité, des flans commandés à l'industrie privée.

J'en arrive aux dépenses d'ordre. Ces dépenses sont constituées, d'une part, par un versement effectué par le budget annexe au budget général, dont le montant doit atteindre 107,6 millions nouveaux francs en 1960, contre 293 millions nouveaux francs en 1959, d'autre part, par un virement à la section « Investissements » de 1,5 million nouveaux francs.

Les dépenses d'investissement, qui s'élèvent à 1.900.000 nouveaux francs, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, correspondent, pour 400.000 nouveaux francs à des opérations annuelles de renouvellement de machines et, pour 1.500.000 nouveaux francs, à l'installation de nouveaux locaux et de machines nouvelles (fours, trains de laminoirs, presses, etc.), qui sont nécessaires pour mener à bien le programme de frappe des nouvelles pièces.

Mes chers collègues, souhaitons à notre nouveau franc confiance, force et vigueur pour qu'il puisse réaliser rapidement le redressement économique, financier et social dont le pays a besoin et assurer également, dans une ère de paix le bien-être de tous les Français. (*Applaudissements.*)

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission des finances vous propose l'adoption sans modification du budget annexe des monnaies et médailles. (*Nouveaux applaudissements.*)

M. Valéry Giscard d'Estaing, secrétaire d'Etat aux finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux finances.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. Mesdames, messieurs, je dirai simplement quelques mots pour me plier à la stricte discipline instaurée par M. le rapporteur général...

M. le rapporteur général. C'est l'assemblée qui instaure la discipline, ce n'est pas moi.

M. le secrétaire d'Etat aux finances. ... discipline suggérée et approuvée par le Sénat.

L'élément caractéristique de cette section du budget, comme vous l'avez dit, monsieur le rapporteur, est constitué par la frappe de nouvelles pièces. Les pièces d'un franc et de cinq francs seront mises pratiquement en circulation le 4 janvier prochain. La plupart des sénateurs en ont eu personnellement connaissance. Ils ont pu vérifier que la pièce d'argent à une teneur de 835 millièmes d'argent, ce qui était la teneur des pièces d'argent avant 1914, et répondait aux conditions fixées alors par l'Union latine. Une teneur plus faible avait d'abord été envisagée, mais il a été finalement estimé que le nouveau franc devait naître avec des qualités comparables à celles des monnaies qui l'ont devancé.

Les centimes n'ont pu encore être frappés car il y avait un doute sur le métal avec lequel ils devaient être fabriqués. Les pièces en aluminium auxquelles on avait d'abord pensé auraient été trop légères ; aussi a-t-il été décidé de recourir à l'acier inoxydable. Ce métal est utilisé dans des pays voisins et donne une pièce de bonne apparence et de poids plus satisfaisant. La mise en circulation de ces pièces s'effectuera dans le courant de l'année 1960, afin que l'opinion puisse se familiariser avec elles et que surtout leur absence ne risque pas d'entraîner des ajustements de prix dans un sens défavorable.

Le budget des monnaies et médailles doit être, d'après la loi, au moins équilibré ; celui qui vous est présenté laissera un solde bénéficiaire, malgré le retrait des pièces démonétisées : ce solde est évalué à une dizaine de milliards environ. Seul le volume des pièces mises en circulation et des pièces retirées de la circulation permettra de dresser un bilan exact au titre de l'exercice 1960. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous passons à l'examen des crédits et autorisations de programme ouverts par les articles 35 et 36 au titre du budget des monnaies et médailles.

J'en donne lecture.

[Article 35. Services votés.]

M. le président. « Monnaies et médailles, 56.943.234 NF. » (*Adopté.*)

[Article 36. Mesures nouvelles.]

M. le président. « Monnaies et médailles :

« Autorisations de programme, 8.450.000 NF. » — (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 470.456.766 NF. » — (*Adopté.*)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le budget annexe des monnaies et médailles.

— 4 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel pourrait être l'ordre du jour de la deuxième séance de ce jour, fixée à cet après-midi, quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1960, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. (N^{os} 65 et 66 [1959-1960]. — M. Marcel Pellenc, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.)

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— Justice :

M. Pierre Garet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

M. Marcel Molle, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale.

— Légion d'honneur et ordre de la Libération :

M. Paul Chevallier, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

— Travail :

M. Michel Kistler, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

M. Lucien Bernier, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

— Article 63 du projet de loi.

— Santé publique et population :

M. Hector Peschaud, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation

M. André Plait, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales.

— Postes et télécommunications :

M. Bernard Chochoy, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

M. Joseph Beaujannot, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du plan.

— Caisse nationale d'épargne :

M. Georges Marrane, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Il n'y a pas d'opposition ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

Personne ne demande la parole ?...

L... séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures vingt minutes.*)

Le Directeur du service de la sténographie du Sénat,
HENRY FLEURY.